

UNE NUIT A ADEN

EMAD JARAR

Une Nuit à Aden

Tome 1

Roman

(Essai fictionnel)

Du même auteur

Une Nuit à Aden, tome 2

Emad Jarar, 2018

ISBN : 9782363158949

© juin 2018

Emad Jarar

Sommaire

Avant-propos	7
1 – Escale à MOSCOU	11
2 – Escale au CAIRE	43
3 – NEW YORK	Error! Bookmark not defined.
4 – SANAA	Error! Bookmark not defined.
GLOSSAIRE	Error! Bookmark not defined.

Avant-propos

Cher lecteur,

Pour ce qui est de jeter un œil critique sur le Coran et la Sunna, certains me reprocheront de trop avoir recours à des études d'auteurs non-musulmans. Pour autant que le sectarisme ou l'intolérance ne soient en rien propres à l'Islam (comme nous le rappellent l'Inquisition, la Saint-Barthélemy, ou la Shoa), à ceux-là je réponds qu'il est rare de trouver des écrits d'auteurs musulmans jugeant de la valeur des textes sacrés de l'Islam. Si, traitant de l'Islam, les ouvrages à l'esprit d'analyse objectif sont rares en face de la multitude de récits apologétiques, cela n'a rien à voir avec la liberté d'expression : l'accusation de blasphème n'est jamais loinⁱ. Et si l'on observe des réflexes défensifs sur certains sujets chez les musulmans, c'est en grande partie en raison de cette apologétique et de la timidité de l'esprit critique face à la pensée admise, et ce depuis l'œuvre du savant et philosophe Ibn Rochd (Averroès) au XIIe siècle.

Un musulman peut-il porter un regard sans indulgence sur son histoire, sur les livres qui gouvernent et son âme et sa vie, et ainsi

ⁱ Le Coran prévoit de sanctionner le blasphémateur : « *Ceux qui offensent Allah et Son messager (blasphème), Allah les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un supplice humiliant* » (XXIII, 57)

de quelle manière, pour éviter que seules les passions et les émotions l'emportent sur la réflexion ? Poser la question c'est sans doute déjà y répondre. Certes, mais que ne faudrait-il qu'il persiste dans son examen de conscience, dans l'introspection de son islamité, afin de dépouiller par la dialectique son islamisme des poncifs et des clichés ? Quand bien il serait vain, disait Albert Camus, d'attaquer à l'arme blanche, un groupe de mitrailleuses.

Même s'il fait bon lire un texte pour ce que l'on y préfère trouver ou ce qui flatte les certitudes, à ceux qui m'accuseraient de choisir seulement certains versets et pas d'autres, je réponds que si je les cite, c'est qu'ils figurent dans le Coran. Et s'il faut admettre que sans analyse tout se ressemble, je préfère alors laisser au lecteur, autant qu'il est en nous, le soin de se faire sa propre opinion ; afin de ne plus avoir un comportement d'esclave, disait J.-J. Rousseau, et de s'élever à un jugement serein pour éviter de s'en remettre à la prudence d'autrui... dès lors qu'il ne s'agit que d'un roman.

Bonne lecture,

Emad

« Voilà pourquoi nous avons prescrit aux fils d'Israël : Celui qui a tué un homme sur terre [...] est considéré comme s'il avait tué tous les hommes. Et celui qui sauve un seul homme est considéré comme s'il avait sauvé tous les hommes. » Coran (sourate V, verset 32) (V, 32)¹

« ... Encouragez-vous mutuellement à la piété et à la crainte d'Allah, pas au crime et à la haine. Craignez Allah. Allah est terrible en son châtement » (V, 2)

« ... Ne tuez personne sans juste raison (sauf si c'est légitime); Allah vous l'interdit. » (VI, 151)

« ... Il s'y trouve des versets clairs², qui sont la base du Coran³, et d'autres équivoques⁴... mais nul autre que Dieu ne connaît l'interprétation du Livre saint... » (III, 7)

« Vous avez, dans le Prophète d'Allah, un bel exemple... » (XXXIII, 21)

« Nous avons fait descendre un Coran en arabe où nous avons formulé des menaces afin qu' [ils deviennent pieux]... » (XX, 113)

« Que périssent les deux mains d'Abū-Labab (oncle du Prophète) et que lui-même périsse. Sa fortune et tout ce qu'il a acquis ne lui serviront à rien. Il sera brûlé dans un feu ardent, de même que sa femme... » (CXI)

« ... Puis l'Envoyé d'Allah alla au marché de Médine et fit creuser des fossés. Il fit venir par groupes les prisonniers de la tribu juive des Banu Qurayzah et les fit décapités (égorgés). Parmi eux se trouvaient les ennemis d'Allah, Huyayy ibn Akhtab et Kaab ibn Asad, leurs chefs (des tribus juives Bani Nadir et Bani Qurayza). Ils étaient 600 à 700, certains avançaient même le nombre de 800 ou 900. On fit venir Huyayy ibn Akhtab... ses deux mains étaient liées à son cou par une corde... Puis il s'assit et l'Envoyé de Dieu le fit décapiter en lui disant : « je ne regrette pas d'avoir été ton ennemi (Hadith de Boukharî) ».

*M. Ibn Isbaq (selon la recension d'A. Ibn Hisham), éditions al Bouraq :
« La vie du Prophète Mubammad », épilogue de la bataille dite de la tranchée,
massacre de la tribu juive des Banu Qurayzah⁵. »*

1 – Escale à MOSCOU

« Quel mérite eussent eu les hommes, si Dieu ne leur eussent pas laissé leur libre arbitre ? Et quel mérite eussent-ils eu à en jouir s'il n'y eût eu sur la terre la possibilité de faire le bien et celle d'éviter le mal » ?

D.A.F. de Sade, « Dialogue entre un prêtre et un moribond »

C'est le propre de l'homme : il a tendance à trop nommer ce qu'il ne parvient à connaître.

— Khalil, crois-tu que nous pouvons exister sans la parole divine ? Quand même elle seule permettrait de faire la distinction entre le bien et le mal — le louable et le blâmable⁶ — un musulman ne pourrait-il néanmoins disposer d'un sens moral personnel indépendant du Coran ? D'où tient-on que la pureté de la foi ne puisse être compatible avec la conscience de l'homme, ou avec son libre arbitre ? Sans me prêter l'intention de nier l'existence de Dieu ou contester l'origine divine du Coran, ne pourrait-on simplement concéder à l'homme la pertinence de débattre du rôle de sa propre conscience, de revendiquer ses actes ou son droit à décider lui-même de la place de la vertu dans son âme ? Si tant est d'ailleurs que l'on admette que l'homme ne puisse posséder de sens moral

sans la Révélation (le Coran), pourquoi faudrait-il néanmoins considérer que la vertu, comme la morale, ne pût être immanente à l'homme, sous prétexte qu'il n'en eût pas les capacités, comme l'animal⁷ ?

Il était cinq heures du matin, ce samedi 2 septembre 1989. Ce vol qui m'avait conduit de New York à Moscou avait été interminable. Épuisé, je m'étais affalé dans un fauteuil de cette salle lugubre de l'aérogare moscovite Shermetevo. J'étais en transit. Ma destination finale : Sanaa, capitale du Yémen du Nord, où, après neuf années à New York, je devais prendre mes toutes nouvelles fonctions au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). J'attendais ma correspondance pour Le Caire et m'entretenais de mes propres pensées, quand me vint à l'esprit la dernière conversation avec Khalil, mon ami de Naplouse, palestinien et musulman sunnite, comme moi ; étudiant à la New York University où il préparait un master de sciences politiques, il m'avait revu une ultime fois avant mon départ de New York.

Comme un rêve qui refait surface après une nuit agitée, cette discussion, qui fut autant de réponses restées en suspens, semblait à jamais fixée dans mon esprit. Ce jour-là, comme il était de mise entre nous, il me souvient de l'avoir inlassablement questionné qui jamais ne paraissait épuiser les thèmes de ses réponses. Attablés au Café Dante, au coin de Macdougall et Bleeker Street, dans cette rue étroite de Greenwich Village à Manhattan, nous étions à refaire le monde une dernière fois, dans le crépuscule blême des tout derniers jours d'août 1989, un moment entre chien et loup où le diable ouvre ses livres, sans que toutefois nos propos se dispersent avec la nuit qui s'installait ; Khalil, l'intellectuel, le brillant étudiant en sciences politiques, et moi, récent diplômé de Columbia University, mon subha⁸ à la main et la cigarette toute proche de mon « macchiato » ; deux jeunes Palestiniens exilés à Manhattan.

— Khalil, crois-tu que la réflexion morale et spirituelle d'un croyant puisse exister indépendamment de celles des autres ? Ne

pourrait-elle être individuelle, personnelle⁹ ? Pourquoi faut-il la reléguer, comme le dispense la Sunna, à un simple exercice collectif ?

Sans que lui ni moi l'eussions vraiment recherché, nos discussions hebdomadaires de ces derniers mois avaient traité de questions existentielles liées à l'islam, notre religion : à notre relation à l'Islam, dans la mesure qu'il nous tenait, se rendait maître de notre âme, de notre nature comme de notre liberté. À l'approche du XXI^e siècle, qu'en est-il de ce culte dont l'ostracisme et la rigidité transforment ses fidèles en fervents sectateurs, et de ses adeptes, en font de simples spectateurs, à défaut de les laisser être les acteurs de leur propre vie ? Par Islam j'entends la civilisation islamique ; avant tout une religion où le destin d'une vie n'est qu'une dépendance absolue de la volonté d'un dieu unique et transcendant, Allah. Mais aussi, un culte avec ses tabous, sa liste interminable de prescriptions et de prohibitions, de proscriptions, de châtements, de normes et de coutumes.

Certes, nous étions musulmans ; mais ne pouvait-il en être autrement pour nous qui vivions à New York, une ville où les religions pouvaient si facilement s'égarer, en l'absence des rites quotidiens de cette Communauté, si aliénants dans la vie d'un musulman ?

Je me souviens encore de sa réponse. Il avait allumé sa cigarette, le regard mélancolique, puisque je m'apprêtais à quitter New York quelques jours plus tard pour aller au Yémen du Nord y débiter une nouvelle carrière, continuer une autre vie. Et je savais que je ne l'aurais plus à mes côtés, Khalil, mon ami, *mon frère* palestinien, avec toutes ses réponses savantes qu'il faisait valoir avec tant de talent oratoire.

— Vois-tu, me dit Khalil, jusqu'au XII^e siècle en Islam, avec l'œuvre de l'Andalou d'Ibn Rochd¹⁰, Dieu lui-même est raison. Durant ses premiers siècles, l'Islam concédait à l'homme la liberté d'agir librement en puisant dans sa réflexion personnelle les

principes de sa foi ¹¹; la démarche spirituelle du croyant était alors plus individuelle, se cantonnait davantage à la sphère privée et complétait les devoirs et enseignements du Coran et de la Tradition, la Sunna¹². Alors, pourquoi la Sunna jugea-t-elle par la suite de dénoncer puis de proscrire le libre arbitre ou le recours à la raison humaine, comme celui du droit à la spiritualité personnelle, au motif que qu'ils seraient une entrave à la puissance de Dieu ?

Eh bien, ce n'est en fait qu'à compter du XIIe-XIIIe siècle que la Sunna estima que le Coran ne pouvait être autrement qu'une révélation inséparable de Dieu, incréée, une substance divine et intemporelle : la puissance de dieu sera finalement jugée hors d'atteinte de la raison humaine. La Sunna considéra le Coran dès lors inaccessible à la déduction, à la pensée humaine, quand les conditions de sa divulgation resteraient toujours incertaines. Outre que cette transmission du Coran au Prophète par l'ange Gabriel eut lieu durant à peu près vingt-trois ans, dans des environnements différents et curieusement dans une prétendue "langue arabe manifeste¹³". Mais il y a que l'arabe littéral n'existait pas encore vers ces temps-là ! Il y avait bien le syriaque et l'araméen, le grec ou le latin. Le dialecte Quraychite¹⁴ de la péninsule était alors un vernaculaire syriaque ou syro-araméen, l'ancêtre de la langue arabe selon les linguistes. De cette sorte, je comprends que s'il doit y avoir une langue sacrée¹⁵ en Islam, cela ne peut donc être que ce dialecte Syro-Araméen. L'arabe n'existait pas encore sous sa forme actuelle au VIIe siècle, en tant que véritable langue écrite ou homogène dans son expression¹⁶. Soutenir que l'Arabe est la langue sacrée du Coran est un abus qui ne sert qu'à en renforcer son *arabitude*, à assurer l'emprise des Arabes sur la religion musulmane.

Personnellement, je me pose même la question de savoir en quelle manière et dans quelles circonstances le Coran avait, durant quelque vingt-trois années, été transmis à Muhammad. Par quelles paroles compréhensibles à un être humain l'archange Gabriel avait pu le révéler, si ce n'était en dialecte arabe Quraychite (les partisans

du Coran incréé rejettent cette interprétation) ! Et c'est bien pour justement prouver que le Coran est bien la parole de Dieu que son Messager dévoile l'existence dans les sourates LXIII et LXXXI d'un être supérieur qu'il a vu à l'horizon (l'archange Gabriel). Dans une autre, il est évoqué la propre origine divine du Livre saint et sa préservation sur une "table bien gardée" près de Dieu, sans davantage de précisions (LXXXV, 22). Et pour une meilleure preuve de la nature divine du Coran, les exégètes et penseurs islamiques assuraient enfin que le Texte est tout simplement inimitable, qu'un être humain jamais n'eût pu écrire une telle œuvre (ainsi qu'il est précisé dans les sourates X, XI et XVII). Sa révélation ne peut dès lors être autre chose qu'un acte divin, un miracle. Dont acte.

Mais, dès lors qu'il s'agirait d'une transmission ésotérique que seul le cœur d'un messager élu de Dieu aurait pu entendre, comment peut-on se fier à l'authenticité d'un tel texte, une fois transcrit en arabe classique ? Si la Sunna considère que le Livre saint ne peut être traduit, au motif que sa valeur théologique ne serait plus la même¹⁷, dès lors, pourquoi avoir transcrit le texte en arabe classique, au lieu de le conserver tel qu'il fut révélé par l'ange Gabriel ? Que n'a-t-on conservé comme vulgate officielle la dictée du Coran par l'ange Gabriel à Muhammad en dialecte du VIIe siècle ? Et si l'on a déjà traduit le saint Livre une première fois en arabe littéral, en vertu de quoi la Sunna refuse de légitimer d'autres traductions. Serait-ce pour défendre l'arabité de notre religion et la mainmise des Arabes sur le Coran ? Ou bien éviter que d'autres exégètes ne puissent mieux analyser notre Texte ? Aussi bien, que pouvait avoir notre Texte de si réfractaire à la pensée humaine qu'il ne fallût que le réciter, rien de plus ?

À tout prendre, pour ce qui est du consensus admis sur l'islam, pourquoi celui prêté à l'ensemble des croyants (*Ijmaa*), cette norme collective, primerait-il face à la pensée individuelle, à la réflexion spirituelle de chacun ? Eh bien, pour nous autres, musulmans,

l'histoire n'eût-elle été bien autrement si les courants traditionalistes de la Sunna n'eussent imposé de la sorte le futur de l'islam ? Et il en fut ainsi, puisqu'*ils* en jugèrent ainsi, et ainsi de tout ; et cela fait huit siècles que perdure cet arbitraire féroce, illogique à la fois, mais qui sûrement a su entraîner l'islam, de toute son intransigeance, dans un déclin indiscutable. Donc, s'il s'agit d'une pensée, d'un dogme dominant, du moins doit-on convenir qu'il s'en faut bien qu'il l'ait toujours été.

Pour ces puritains de l'islam, les traditionalistes irréductibles qui décident de la Sunna et de l'*Jmaa*, l'homme est soi-disant incapable de ressentir un fond de vertu de manière immanente ; et pour dépourvu que l'homme soit de sens moral propre, il ne saurait avoir de gnose. D'une telle sorte, les versets du Coran, leur intelligibilité, leur compréhension et leur valeur théologique, comptent bien moins que la présence divine dont ils sont porteurs. Pour *eux*, l'islam est avant tout et ne peut être autrement qu'un Livre révélé, mot pour mot, celui de la parole de Dieu. Pour ces traditionalistes, qu'est-il besoin de comprendre le Texte, s'il est de toute façon hors de portée de la nature et de la raison humaines ? Il ne tient qu'au croyant de l'apprendre et le réciter pour faire entrer Dieu dans son cœur, dans son âme. Pour *eux*, la pratique de la foi ne se limite donc qu'à lire et mémoriser le Coran pour s'imprégner de Dieu, pour prier et méditer. Pour ces gens-là, ceux de la Tradition actuelle, il n'importe d'interpréter ni de comprendre le sens du récit prophétique, ni même de porter un jugement sur la contradiction de certains versets, dès lors que la parole de Dieu est de toute façon inaccessible à l'humain. Pour *eux*, le discernement de chacun est futile, comme si l'on ne pouvait que s'égarer en raisonnant ; allons donc ! Ne fallait-il plutôt songer à bannir leur raison que la raison ?¹⁸

De là, l'individu est peu de chose en Islam. Pour *eux*, seuls comptent le collectif des croyants et le témoignage de la foi, comme le prescrit la Tradition. Et pour ces raisons et sans doute bien

d'autres, cette orthodoxie de masse, coercitive, intransigeante, n'est que réfractaire à l'individu et à la grandeur de son existence propre et indépendante. Un sort ô combien lamentable pour le musulman !

Oh ! et cela ne s'arrête pas là ! Il en va ainsi du poids de nos interdits, si contraignants, si nombreux¹⁹ qu'ils en deviennent des obsessions. Car enfin, il serait vain de douter que pour la Sunna, si le Coran est le Livre sacré de l'islam, c'est également un lectionnaire pour diriger les musulmans. Si sa morale juridique — mais aussi le droit qui en ait tiré (Fiqh) — est de faire le bien et d'éviter le mal²⁰, elle tend néanmoins à regarder l'éthique humaine comme duale : à savoir, une opposition élémentaire entre le licite et l'illicite, le pur et l'impur ; elle le fait par le biais de prescriptions et de commandements, de sentences et de châtiments. Certes, il n'est que normal d'admettre que le Coran contient dans certains versets, notamment ceux de la sourate V²¹, maints éléments de législation, et requiert leur stricte application. Mais, sur les points de jurisprudence non évoqués par le Coran, le Fiqh puise sa source dans la Sunna et également dans les travaux de juristes islamiques. Et ces derniers ont posé la règle de l'interdit en l'atrophiant à une norme censée uniquement dresser la frontière entre le licite et l'illicite. Par la suite, de nos écritures sacrées, *ils* n'en ont fait qu'un recueil de devoirs et d'interdictions, laissant le croyant sans liberté ni raison, ou fort peu.

Si interroger c'est déjà enseigner, tâche donc de te poser la question : crois-tu que cette approche de la religion peut faire accéder l'homme à l'esprit de responsabilité²² ? Ne penses-tu pas au contraire qu'elle l'affaiblit, lors surtout que le Coran enseigne que l'homme est comptable de ses actes, et qu'il aura à en rendre bon compte au Jugement dernier²³ ? De nos jours, nous en avons un exemple patent avec la personne, qui, trop soumise à des normes de vie ou trop dépendante d'un maître, d'un régime ou d'un ordre social, perdrait alors la notion d'imputabilité de ses actes dès lors qu'il tend à s'en exonérer ou à s'en débarrasser sur les autres, sur le

système qui absoudrait ainsi l'individu. L'assistanat en est une forme quand la charge de l'individu est partagée avec d'autres et, par ce fait, est absorbée par une société qui l'entoure trop, l'étreint ; il en est de même en Islam : on accoutume le fidèle à un secours communautaire de l'âme qui dès lors ampute ses capacités à juger de la place de la foi et de son sens moral dans sa propre existence.

De plus, que ne faudrait-il parler du dogme du destin, qui est écrit dès la naissance sur une table sacrée ? Ne penses-tu pas qu'il dédouane trop facilement le croyant de ses actes sur terre ? Du moment que ce dernier dépend entièrement des décisions d'un destin déjà inscrit par Allah, le Tout Puissant, dès la naissance, dès lors, peut-on juger l'homme responsable de ses actes, même partiellement ? Et si Dieu ou la Providence étaient en fait les uniques responsables, comment justifier alors l'existence du jugement dernier ? Est-ce logiquement l'homme le coupable ? De là vient que le Coran ne puisse rien tant que régler la vie du musulman et brider ses libertés.

Je devais avoir l'air ahuri de celui qui fait mine de comprendre ce qu'on lui explique, à tel point que Khalil interrompit son laïus pour me dire :

— Pourquoi me regardes-tu avec des yeux ronds ? Comprends-tu ce que je raconte ?

À ces mots-là, je lui répondis simplement oui, tout d'un trait. Alors, Khalil poursuivit :

— Je veux en venir maintenant à tous ces interdits qui finissent par assommer le croyant : ne crois-tu pas qu'ils tendent à traiter l'homme pareil à un animal, telle une créature dépourvue de sens moral ? Hegel disait que c'est la prise de conscience qui distingue l'homme de l'animal, à la manière d'un sujet responsable et sachant. Voilà d'ailleurs pourquoi celui-ci ne se suicide pas, et à défaut d'une conscience pour le guider, du moins a-t-il son instinct pour ne point se sacrifier vainement. Et quand bien même ce le serait, il ne

le ferait pas pour aller rejoindre de magnifiques jeunes vierges²⁴ au paradis, si l'on peut parler ainsi ; il n'est pas fou l'animal !

Eh, oui ! Voilà. C'est ce que je retenais de la savante explication de Khalil, *mon frère* : c'est ainsi que parfois j'interpelais Khalil, comme l'usage le permettait entre musulmans, entre musulmans seulement. Puis je m'assoupis quelques minutes à demi affalé sur le siège de cet aéroport, les pensées repues de ses longs raisonnements et réflexions dont ils m'avaient abreuvé depuis plus de huit ans.

Je me réveillais subitement lors donc que la nuit noire de la campagne moscovite faisait place à l'orée du jour. Quelques employés de l'aéroport commençaient leur journée d'un pas lent. Comme ceux d'un hôpital, les néons baignaient la salle d'attente d'une lumière criarde. Elle rehaussait l'aspect délabré des quelques rangées de sièges en plexiglas gris. C'était un décor dans l'esprit bolchevique : des couleurs fuyantes avec le temps, une salle vieillot, un plafond de lames d'aluminium ocre, de taille inégale, et ce sol de ciment lissé, encrassé par un entretien négligé ; une impression d'abandon se dégageait.

J'étais recru de fatigue, vidé par mon précédent vol en provenance de JFK. De Moscou, je devais rejoindre Le Caire pour prendre une correspondance avec la compagnie Yemenia, direction Sanaa. Je n'avais pas fermé l'œil de la nuit, le décalage horaire m'avait ôté tout réflexe, comme si mon cerveau fonctionnait au ralenti, en écho au monde qui m'entourait. L'ambiance de ce hangar un peu pourri me collait le bourdon. J'en tenais un léger mal de crâne, les tympanes encore bouchés par l'approche bien trop énergique du pilote ; il avait brusquement fait piquer son avion vers la piste d'atterrissage comme s'il avait oublié qu'il devait poser son appareil avec un peu de douceur, qu'il n'était plus pilote de chasse.

Autant que je pusse reprendre l'usage de mes sens, je me demandais ce que je pouvais bien fiche dans un pareil endroit, l'aéroport Shermetyevo, un ancien aérodrome militaire de Moscou qui accueillait des civils depuis une dizaine d'années. Pas grand-chose n'y avait changé, je suppose, difficile de faire plus crasse. Pour l'Administration soviétique, les civils ne méritaient guère mieux que les militaires, les étrangers, encore moins, cela s'entend, surtout s'ils venaient du camp capitaliste. Nul cadeau à faire à ces gens-là. Heureusement, je n'étais là que pour un peu plus de deux heures. Arrivant de New York, j'étais l'unique passager en transit dans cette salle cloisonnée en sorte que les Soviétiques ne pouvaient jamais être en contact avec les étrangers.

Bientôt six heures. Une paroi de verre d'une partie de la salle donnait sur la zone des vols nationaux, où une cinquantaine de voyageurs attendaient patiemment, sans se parler, les instructions d'embarquement d'un vol intérieur. Sur leurs visages résignés, je devinais cet air abattu des personnes en captivité, et j'en venais à comprendre que Staline puis Brejnev en étaient pour quelque chose. Mais les Russes, s'ils n'avaient totalement accepté leurs états spartiates et la vie désuète que la révolution bolchevique leur avait réservés, du moins s'étaient-ils insensiblement abandonnés à cette résignation qui se devinait sur ces visages d'ethnies ostensiblement différentes alignés dans cette nuit moscovite, par une température fraîche, à l'approche de l'aube. Ce fut après tout le choix de cette révolution, celui de rompre définitivement avec une Histoire pour en commencer une autre. Ils avaient cru, benoîtement, ces travailleurs, paysans et petites gens, que c'était leur révolution et qu'ils devaient en être fiers, car elle avait marqué l'histoire des peuples à jamais ; la bonne blague ! La propagande communiste avait peu à peu étouffé leur lucidité. C'était leur gouvernement, pensaient-ils ; il les protégerait des intérêts étrangers hostiles aux acquis populaires, et de ce monde capitaliste ô combien perfide et antagonique !

Aussi, par l'air désabusé de certains passagers, je perçus sur ces visages pensifs, mais déterminés, cette indélébile tristesse qui caractérise les personnages des romans de Dostoïevski, Tourgueniev ou Lermontov, cette littérature romantique du XIXe siècle qui dépeint si bien la pensée russe. À travers quelques-uns des romans que ma mère « m'avait appris à apprécier » durant mes années d'adolescence à Alexandrie, je pouvais reconnaître ces visages quelque peu perplexes de ces Slaves, de tout temps ballotés entre deux mondes, l'Europe ou l'Asie. Il y avait d'une part celui d'un pouvoir autoritaire, auquel consent à se soumettre le peuple, pour défendre la nation russe, et d'une autre, le lien qui les renvoie perpétuellement au monde occidental sur lequel leur histoire est si entée. Car enfin, les dilemmes et schismes qui jalonnent l'histoire russe sont nombreux : orthodoxie et catholicisme au XIe siècle, sentimentalisme et classicisme au XVIIIe, slavophiles et occidentalistes au XIXe, tsaristes et bolcheviques, communistes et capitalistes au XXe. Puis s'ensuivirent brutalement la révolution bolchevique et la période stalinienne qui mirent fin à ces joutes intellectuelles : ces régimes totalitaires gommèrent les aspérités socioculturelles et soudèrent l'empire, assimilant toutes les ethnies, cultes, et traditions sous un même moule, celui du système soviétique. Il soumettra le peuple à la pensée unique pour homogénéiser la nation rebaptisée pour la circonstance, Union soviétique.

Le régime tenait à interdire les usages religieux pour leur pouvoir néfaste à l'intégrité de l'idéologie marxiste. La minorité musulmane, essentiellement sunnite (il y avait une infime minorité de musulmans chiïtes de rite duodécimain au Tadjikistan ou en Ouzbékistan), était sans grande ambiguïté la cible de cette attention. Sa composante fondamentaliste et fanatique notamment, a été dans cette partie de l'empire le principal vecteur de révolte et d'insoumission à l'identité russe. L'histoire voulut que ces deux orthodoxies (sunnite et chrétienne orthodoxe) se jugent

incompatibles. Il y eut les conquêtes orientales sibériennes d'Ivan le Terrible au XVI^e siècle puis celles de Pierre le Grand à la fin du XVII^e, avec l'annexion de la Crimée que nous allons survoler dans deux heures. Non que les Tsars dès le XVI^e siècle, puis l'Union soviétique au début du XX^e, eussent comme seul dessein de soumettre les ethnies sunnites (notamment les Tatars ou les peuples turkmènes du Caucase) ; mais le pouvoir russe avait l'œil sur les peuples musulmans de l'Empire. Ceux-ci faisaient l'objet d'un traitement particulier, quand ce ne fut pas une féroce mise au pas. Le pouvoir russe ne cessa de s'exercer sur tout le Caucase et les territoires d'Asie centrale dès la fin du XVIII^e siècle, avec la répression des révoltes du Caucase sous Pierre le Grand jusqu'à la récente invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques en décembre 1979. Soupçonnés d'une trop grande fidélité à l'égard du monde islamique, à l'Umma – la « nation de l'islam, » ainsi nommée dans tous les textes de langue arabe –, les musulmans ont toujours été accusés d'un lien d'asservissement à Muhammad (« *Que la bénédiction et le salut de Dieu soient sur lui* ») plutôt qu'à la mère patrie slave. Moi, qui étais musulman, je me posais la question, en observant ces voyageurs de cette salle d'embarquement, de l'avenir de l'Islam en Russie à l'heure où les troupes soviétiques venaient d'achever en février leur retrait d'Afghanistan.

Six heures du matin passé. J'avais dû encore m'assoupir quelques minutes. Pendant cela, les passagers du vol de Kazan s'apprêtaient à commencer leur embarquement. Épuisé par mes précédents vols, je cherchais la raison qui avait bien pu plonger mes pensées sur la question de l'avenir de l'Islam en Union soviétique, lors donc que les musulmans semblaient s'accommoder de leur appartenance à ce grand ensemble athée. Quoi ! ne s'étaient-ils pas soumis à ce système totalitaire, en apparence tout au moins ? J'eus la réponse quand à nouveau mon regard croisa le visage de cette voyageuse à travers la paroi vitrée. La seule à porter timidement un foulard noir. Celui-ci peinait à dissimuler ses cheveux. N'osait-elle couvrir sa tête

entièrement comme l'exigeaient certains courants de la Sunna ? Certes, le Texte sacré évoque à deux reprises la tenue vestimentaire des femmes, notamment le voile, ce symbole social de soumission à la fois pudique, anachronique, et aussi de nos jours, revendicatif.

Il est vrai que le débat sur le port du voile est surtout à l'initiative des courants de pensée orthodoxes ou rigoristes. Le Coran n'en parle que dans deux versets sans exiger des musulmanes qu'elles se voilent : « *Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de rabattre leurs voiles* (le mot *jilbab* est dans ce verset utilisé, sans plus de précisions sur le port de cette étoffe)... » (XXXIII, 59) alors que la lecture de l'autre verset n'est pas concluante quant au port du voile : « *de ne montrer que l'extérieur de leurs atours et de rabattre leurs foulards (khimars) sur leurs effets (poitrines ? Littéralement : "poches") et de ne montrer leurs atours qu'à leurs proches* » (XXIV, 31). Seules les épouses du Prophète doivent se voiler, et pas les autres. C'est tout. Il n'y a rien d'autre sur ce sujet dans le Coran²⁵. Il est même logique de penser que si seules les épouses du Prophète étaient tenues de se couvrir le visage en public, c'est que les autres musulmanes ne devaient point le faire pour justement qu'on ne les confonde pas avec elles. En d'autres termes, et contrairement à l'affirmation des jusqu'au-boutistes musulmans, ne devrait-on plutôt conclure que le Coran exige des musulmanes de ne pas voiler leur visage ? Eh oui, justement ! Une chose paraît claire : toutes les élucubrations autour de la tenue des femmes sont l'œuvre de courants de pensée fondamentalistes qui veulent tenir la femme dans un rôle moyenâgeux. Même la Sunna est plutôt laconique sur ce thème. Mais voilà ! L'interprétation du Coran soulève certaines fois des interrogations ou prête à des interprétations divergentes.

Et s'il est ainsi que la Tradition reste somme toute assez discrète sur le voile des premières musulmanes²⁶, y compris les épouses²⁷ ou les filles du Prophète, du moins pouvait-on admettre que l'interprétation de moult versets²⁸ pouvait être équivoque ; ne serait-ce pour ce que les bases et la grammaire de l'arabe littéraire

ne furent vraiment arrêtées qu'à la fin du VIII^e siècle, soit 150 ans après la mort du Prophète. La seule langue écrite et parlée jusque-là dans cette partie du Hijaz²⁹ était un dialecte syriaque ou syro-araméen. Certes, les sourates XLVI, 12 et XVI, 103, mentionnent que la prédication est en langue arabe « claire ». Comme cela est étrange ! Il n'y avait pas de langue arabe claire en ce temps-là dans la péninsule. Ces versets ont-ils eu pour seul objet de réfuter la notion de plagiat de la Torah ou des Évangiles sous prétexte que Muhammad ne comprenait que le dialecte syro-araméen de l'époque, l'ancêtre de la langue arabe ? Ont-ils été ajoutés lors du recensement qui a abouti à la version officielle du Coran sous le calife Othman ? Dans la logosphère de la Péninsule au VIII^e siècle, l'arabe n'était alors qu'un vernaculaire oral, pour ne pas dire un simple sabir syriaque. La première version du Coran dans ce dialecte fut transcrite par le scribe et fils adoptif du Prophète, Zaid ibn Thabit, sous le règne du calife Abou Bakr. La vulgate définitive, sous le règne du calife Othman vers 650, fut arrêtée d'après les exemplaires du Coran détenus par Hafsa, veuve de Muhammad et fille d'Omar.

Mais revenons un instant au port du voile dans le Coran. Fallait-il percevoir ces deux versets comme des commandements, des injonctions ? Leur lecture ne laisse pas cette impression, tant s'en faut. Il ne pouvait dès lors s'agir que d'une recommandation de l'Envoyé de Dieu, rien de plus. Il ne fut jamais donné par le Prophète aucun détail sur la tenue de la musulmane, hormis celle de ses épouses, lesquelles devaient se soustraire au regard des hommes. De telle sorte que, dans la société arabe du VII^e siècle, il s'agissait plus sûrement de préserver un ordre moral en public, une certaine décence. Certes, et quelle que soit d'ailleurs l'interprétation qu'on en pouvait retirer, pour autant que le Coran eût jugé négativement toute libéralité des mœurs pour mieux condamner et la luxure, et la débauche, je me retenais toutefois de penser que l'archange Gabriel eût pu s'attarder sur des tenues vestimentaires

ou des effets d'élégance féminine, dans ses révélations au Prophète. N'était-ce même grotesque de concéder à Dieu un thème aussi futile ? Comment pouvait-on croire que Dieu eût pu s'éterniser sur un problème aussi frivole pour jauger de la valeur de la vertu de l'homme sur terre. Fallait-il que l'on conditionne autant le sens moral de l'homme au port d'une étoffe pour la femme, et à sa façon de la porter ? Que valaient toutes ces contraintes vestimentaires pour la vertu de l'homme musulman, comme à la femme de les suivre ? Se couvrir le corps d'un *jilbab* ou d'un foulard (*kbimar*) comme l'indique le Coran, ou bien encore la tête, un peu plus haut, un peu moins bas, en totalité : que tout cela paraît peu crédible ! Et je restais persuadé que cette histoire de voile, foulard, *nigab*, *kbimar*, *jilbab* etc. étaient bien autre chose qu'une véritable révélation du Messager. Compte fait, j'en venais à penser plutôt à des précisions et ajouts que les compagnons du Prophète ou leurs descendants, et surtout d'autres personnes, avaient résolu d'inclure par la suite (pour former le corpus de la Sunna). Ceux-là avaient une idée en tête : prophétiser à leur façon la Révélation pour servir leur propre agenda politique ou sociétal.

En réalité, ces « petites » affaires liées à la religion ne m'intéressaient guère et je ne voyais pas l'intérêt de faire des recherches approfondies sur un sujet que je jugeais frivole, même s'il est difficile d'occulter l'importance du débat sur les droits de la femme musulmane pour l'avenir de l'Islam. Il faut dire que les rigoristes de l'Islam ont toujours soin de choisir ce qui est bien aisé à la vertu de l'homme musulman ; je me suis laissé aller à penser qu'à défaut de mettre un voile sur leurs pensées honteuses, voilà qu'ils le préféreraient sur leurs épouses !

Mais, si j'étais loin de me moquer du tiers comme du quart s'agissant de ma pratique religieuse, du moins me méfiais-je de mon ignorance, de celle des autres aussi. Je prenais à tâche de mettre un peu de bon sens à tout ce que j'observais ou ressentais. Surtout en matière de religion. Souvent, je me demandais le pourquoi du

comment, comme on dit, et abordait certains sujets avec circonspection, sans méfiance néanmoins. Prenez le cas du chien et du chat. Quelle ne fut pas ma surprise de gamin quand l'imam nous affirma qu'on ne pouvait avoir un chien chez soi quand on faisait sa prière ! Il fit allusion, me semble-t-il, à un hadith où l'Ange Gabriel aurait informé le Prophète qu'il ne pouvait aller de sa révélation, car il se trouvait un chiot sous son lit. Allez savoir du reste pourquoi Dieu aurait permis la présence d'un chat et pas d'un chien durant la prière. Je ne devais pas être le seul à me poser une telle question. Oui, pourquoi donc interdire son caniche chez soi le temps de sa prière³⁰, et pas un chat, qui lui était un animal que le fidèle devait protéger ? C'était, d'après mon imam, un point d'une grande importance. Un hadith prétendait même que le Prophète avait jugé que « La prière est interrompue par l'âne, le mécréant, le chien et la femme ». Songez-y ! Mais en quoi une présence féminine pouvait-elle bien annuler une prière ? Surtout, par quel extravagant sortilège le Prophète en était-il venu à associer dans un même hadith la femme, à un chien et un âne ? Allons donc ! Pour faire bonne mesure là-dessus, un autre hadith fort surprenant, cette fois, prenait qu'un chien tout noir symbolisait la présence de Satan. Je vous laisse deviner pourquoi les musulmans traitent avec mépris ou maltraitent autant le chien et l'âne. Qu'on ne s'étonne pas qu'on ait si peu de tendresse pour eux en terre d'Islam !

Quant au statut de la femme, je vous laisse juge ! Voyez ce que c'est que l'effet de certains écrits sur les esprits les moins préparés ! Mais qui pouvait être responsable ? Qui devait assumer l'étrangeté de tels dires : son auteur ou celui qui feignait de le croire ? Moi qui adorais les bêtes, je n'en pouvais être convaincu et je décidais de continuer d'aimer les femmes, tout en priant, naturellement ; à défaut d'avoir des principes faits sur une partie aussi saugrenue, je lui préférerais mon incrédulité. Cela est, je l'avoue, une limite à ma croyance. Ne pouvant le comprendre, encore moins l'expliquer, je

décidais de m'en contenter, et, pour faire comme tout le monde, de me complaire dans cette ignorance. S'il est vrai que celle-ci me faisait toujours un peu peur, car on ne savait jamais ce qu'elle pouvait occulter, de plus grave. Les gens se méprennent par ignorance, ils combattent, condamnent, parfois même tuent parce qu'ils ne savaient pas, et plus souvent, puisqu'ils crurent n'en rien savoir. Responsables mais pas coupables, comme l'on dit. Pauvres innocents certes, mais par ignorance ! Averroès (Ibn Rochd, philosophe, médecin, juriste andalou du XIIe siècle, sans doute le plus grand savant de la civilisation islamique) disait déjà que l'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine conduit à la violence. Voilà l'équation. Une critique voilée de la Sunna, si ce n'est de l'Islam, déjà au XIIe siècle.

Les religieux concluent que si je trouve cette question du foulard futile, c'est justement pour ce que je ne prête suffisamment d'intérêt à la religion, tant et si bien que je suis un incrédule : un *koufar*. D'aucuns, parmi les plus taciturnes, m'avaient rapidement traité de mauvais musulman, pas encore de mécréant. Il y a qu'en Islam, ce que l'on ne peut concéder, souvent on le combat, par réaction. C'est plus simple, surtout qu'on y va de bon cœur dès qu'il s'agit de la solidarité du groupe : à plusieurs, c'est bien connu, on se sent plus fort puisque la gêne partagée n'en est plus, et que *la faiblesse humaine cherche l'association*, aurait dit Musset. À ceux-ci, en général, je ne répondais point ni feignais de prêter attention à leur discours, pour un gain de temps : ce qui paraissait les piquer davantage. Un doute certes, mais moi, j'étais certain en tout cas que cette histoire de foulard islamique était une sornette et ne m'intéressait pas. C'est comme ça. Et je me tenais libre de penser à mon gré que, si beaucoup de gens avaient fait de même, c'eût évité moult problèmes entre les peuples.

Pour revenir à notre passagère musulmane, l'eût-elle été du reste, car je supposais qu'elle l'était sans avoir de preuves. Mais s'il est ainsi qu'elle portait timidement un foulard, et pour autant qu'on

prenne les choses pour ce qu'elles se donnent, voulait-elle éviter un port ostentatoire de ce foulard dans un pays où les cultes religieux étaient bannis ? Ou au contraire, pouvait-elle avoir autre chose en tête ? En Occident, quand il s'agit d'expliquer le port du foulard ou du voile, chacun y va de son interprétation en évoquant, qui la tradition, qui le respect des parents, qui une élégance féminine, qui une coquetterie. Et bien sûr, un symbole de liberté, celui de préférer le voile par choix personnel, sans plus, comme le peuvent soutenir certaines bonnes âmes toujours prompts à relativiser le comportement humain ? J'ai même idée que quand il s'agit du voile de la femme, il y a en Islam bien plus de raisonneurs que de voiles – par abandon à l'Islam ou haine de la femme, on ne sait. Sans doute un peu des deux. La feinte est bien connue du reste : comment le verrais-tu, qui t'imagines aveugle et veux conduire les autres !

Si j'ai mon idée sur le sujet, du moins est-ce davantage du bon sens qu'une conviction. Après tout, je me dis que pour de simples tournures de la vie, même les plus évidentes, on les complique de temps à autre inutilement avec des inquiétudes, alors qu'il suffit au contraire de conserver libre son esprit pour faire preuve de véritable sagesse. Certaines fois, les gens ont tendance à embrouiller les interlocuteurs pour se rendre intéressants, parfois pour le plaisir de provoquer, ou pour « vendre un truc », les Américains disent « pitch », ou, bien plus sûrement, pour qu'on parle simplement d'eux. Eh bien, ne voilà pas plus qu'il n'en faut *pour compliquer*, souvent par manie de faire comme les autres, ou pour ainsi dire, éviter de déranger l'équilibre apparent de la société. Tout bien considéré, le jugement humain, trop influençable qu'il est, à notre environnement, aux convenances, surtout celles concernant la religion, peut dans certains cas trop facilement se détacher de l'évidence, de la bonne logique. Et ne faut-il pas croire que, loin d'une innocente coquetterie ou d'un souci esthétique, le port de ce foulard noir dans cette salle d'embarquement est bien plus ? Oui,

mais que pouvait-il être ? Me diriez-vous : une coutume locale, une tradition, un défi à l'État, à la société, le début d'une revendication ? Pardi ! comme tu vas loin ! Hé oui ! Personnellement, je le tiens comme l'expression d'un refus, celui d'appartenir à un monde. Et j'affirme cela, en dépit des dires de nombre de bien-pensants qui devant un tigre veulent toujours penser à un gros chat. Mais enfin, on finit par s'habituer à tout, même à l'absurdité, cela dépend du contexte où on vit. Tel est l'état des choses, osé-je croire.

Mais il n'en est point de la sorte des Russes. Ils ont moins de scrupules ; c'est dans leur culture. Il n'est qu'à se pencher sur leur histoire. Ils privilégient souvent le fond à la forme, la fin justifiant les moyens, si l'on peut dire. Et je réfléchis pour lors à ce clivage entre musulmans et chrétiens qui a engendré tant de guerres et d'épurations religieuses depuis la fin du VIIe siècle. Au XXe siècle, le pouvoir soviétique a pris le relai des tsars en abattant quasiment tous les minarets de l'Union pour ainsi renvoyer les muezzins à leurs pénates et à des tâches plus productrices, et conformes à l'idéologie socialiste.

Après cette aimable digression, revenons maintenant à ma salle d'embarquement et au récit de mon voyage. Fraîchement débarqué d'un vol parti la veille de New York JFK, j'étais donc ce matin-là du 2 septembre 1989, dans cette salle d'attente pour les étrangers de cet aéroport de Moscou, attendant ma correspondance qui devait me conduire dans un premier temps au Caire, pour finalement rejoindre Sanaa, capitale du Yémen du Nord, où je devais débiter une nouvelle carrière au sein du PNUD. J'observais à travers la paroi de verre, à moitié endormi, cette salle d'embarquement des vols nationaux. Difficilement, je distinguais à travers la paroi de verre l'inscription signalétique de la porte d'embarquement : SU 07 Kazan-KZN. C'était le même code aérien

que pour mon vol «SU», les initiales de l'Union soviétique et le sigle de la seule compagnie aérienne soviétique, Aeroflot.

Machinalement me revinrent les souvenirs de mes lectures, dont ma mère, sans répit, me nourrissait l'esprit lorsque j'étais enfant, et auxquelles je finis par me soumettre un peu comme on entre en religion, occasionnellement par curiosité, souvent par conviction, puis de façon inéluctable. Ah, ma chère maman ! Elle avait une méthode bien à elle, et savait si bien me prendre par la douceur, la sienne : elle m'obligeait à lire un livre par mois, que je le voulusse ou non. De préférence une littérature française, mais aussi de nombreux romans russes traduits en français, qu'elle choisissait à plaisir. Systématiquement et en dépit de mes vaines protestations, elle me mettait le livre du moment sous le nez de la même attendrissante manière qu'une mère exaspérée se saisit de la tête de son rejeton en la plongeant dans la soupe qu'il refuse obstinément de manger. Je dois avouer que la manœuvre fut payante, car, exhumé de mes souvenirs de gamin, me revint à l'esprit ce récit de la conquête de Kazan d'un auteur russe, qu'à une heure si matinale, je peinais à identifier. Était-ce Tolstoï dans « Guerre et Paix », je me souviens qu'il avait fait ses études à Kazan, ou peut-être Derzavin, le poète du XVIIe qui y était né ; plus vraisemblablement, Kheraskov qui détailla l'anéantissement du joug tatar musulman dans son épopée de la prise de Kazan « La Rossiade ». Cette conquête qui consolida la mainmise de la Russie orthodoxe et millénaire, scellant le destin de l'influence sunnite en Russie. Je me posais cette question en observant la seule femme d'apparence musulmane dans cette salle d'embarquement : était-ce en fait une réponse aux conflits religieux ? À défaut de les subjuguier, les Russes avaient-ils réussi à soumettre, à asservir les musulmans à leur idéologie communiste par une force brutale et dans le sang, au point de les avoir rendus agnostiques, religieusement inertes, voire athées ? À tout prendre, les conquérants arabes du VIIe n'avaient-ils pas converti aussi hardiment, par le glaive, sous la contrainte et à

toute force, parfois de façon sanguinaire, les peuples qu'ils envahissaient ? Et ils n'avaient pas mal réussi ; la religion de mon père, et donc la mienne inéluctablement (puisque l'islam est patrilinéaire) en était la preuve.

Avant de poursuivre mon récit, permettez-moi de parler un instant de l'état de l'islam, ma religion, et celle de mon père, cela n'est pas sans quelque effet pour la suite du roman. Croyez-moi, il est essentiel de comprendre l'histoire de cette religion, le rôle de son Livre sacré, le Coran, de situer le contexte dans lequel il a été écrit, ainsi que de cerner la personnalité du Prophète Muhammad et l'influence des institutions islamiques dans la société musulmane, pour juger de leur importance dans la vie de plus d'un milliard de personnes.

Tout d'abord, jetons un œil sur les textes et la rhétorique des principales institutions musulmanes, la Sunna. Il se trouve que les écrits islamiques sont depuis environ dix siècles soumis à une scrutation, un examen intransigeant, et subissent l'encadrement strict des institutions islamiques. Et avec la conviction de mise pour ces nombreux doctrinaires islamiques, jamais bien regardant quand il s'agit d'aider un texte coranique à la lettre, souvent, les exégètes de l'islam — imams, érudits ou docteurs de la foi — sont toujours ardents à mettre en usage le caractère pacifique et l'adhésion volontaire du croyant : « *Mon Dieu est un Dieu de paix et tolérance (Coran)* ». Mais cette démarche est insidieuse, car, souvent, elle interprète de manière impropre ou incomplète le Coran afin d'abuser leur auditoire³¹. Ceux-ci oublient, sans doute sciemment, qu'il existe un thème théologique fondamental, nommé « la menace (*wa'y'd*) », lequel, aux côtés de « la promesse (*wa'd*) », constituent un binôme incontournable de la pensée islamique. Passant sous silence, à dessein, le ton comminatoire de nombre de

sourates médinoises et cette notion omniprésente de « menace »³² dans le Coran, l'appel à la lutte armée, ces causeurs de l'impossible sont toujours prompts de nous observer que l'expansion de l'islam ou le prosélytisme musulman en Asie et en Afrique furent pacifiques. Selon eux, ces peuples embrassèrent l'islam de leur plein gré. Tiens donc ! Mais à supposer un instant qu'il en fût d'ailleurs ainsi, n'est-ce reconnaître par le fait même que la conquête musulmane s'est opérée par la force dans les autres régions ? Les prolepses ou oppositions que je décelais, furent-elles entre les sourates tolérantes et fédératrices de la période mekkoise – où les révélations étaient présentées comme un prolongement naturel de la Thora et de l'Évangile – et celles guerrières et notoirement hostiles aux juifs puis aux chrétiens lors de la période médinoise³³ – qui fut un temps de combats, et de conquêtes de territoires, de soumissions des tribus mekkoises – ou qu'il s'agisse des interrogations soulevées par l'abrogation³⁴ de certaines sourates et leur remplacement par d'autres, ou celles encore suscitées par les interprétations équivoques de certains hadiths, dont ceux qui pouvaient fort bien être de simples écrits apocryphes que l'on avait décidé d'inclure pour défendre une cause, notamment pour préserver le pouvoir des califes : tout cela créait une difficulté certaine dans ma réflexion spirituelle.

Mais j'étais jeune, l'âme encore ingénue, avide d'apprendre et prompt à croire. Et Dieu aidant, de mes leçons coraniques et de la récitation répétitive des versets, je gardais un souvenir d'un Coran fédérateur des religions du Livre, symbolisant selon le grand théologien persan de l'islam, Al Ghazali³⁵, « *la Corde solide de Dieu, Sa lumière éclatante, le Refuge le plus sûr pour arriver à Dieu... ayant pour fonction de nourrir notre réflexion et de nous guider par ses prescriptions.* » Le but de sa lecture est de méditer et penser à son action de foi. Le Coran, livre de la tolérance, de la miséricorde et de la sagesse, est également celui de la vertu, de la pureté de l'intention, car celle-ci « *est plus estimable que son action* » ; et aussi celui de la sincérité, car elle

« conduit à la vertu, et la vertu conduit au Paradis. L'homme qui agit avec sincérité continuellement finit par être considéré foncièrement sincère »³⁶. Mais le Coran était aussi « le Guide pour comprendre les choses, à commencer par notre monde intérieur, siège d'un combat entre le bien et le mal. Cet ijtihad, ce grand jihad intérieur, ce combat intime contre les caprices de l'âme »³⁷.

Mais de mes réflexions sur ma foi, j'en venais naturellement à privilégier la raison à la doxa (ensemble de préjugés). J'entendais bien donner un tour de faveur à ma conscience d'homme libre après tout, ne fût-ce que dans ma quête de comprendre nos Textes sacrés ou pour mettre en honneur leur sagesse.

C'est ainsi qu'il y avait avant tout le fameux verset tant cité, surtout la première clause exclamative : « *Pas de contrainte en religion ! Car la voie droite se distingue de l'erreur (égarement)...* »³⁸ (II, 256), ce que l'on peut aussi interpréter dans son contexte par : « Nul n'est contraint tant la conversion à l'islam va de soi ». Une différence subtile avec l'affirmation plus péremptoire et parcellaire : « Nulle contrainte religieuse ! », que les causeurs de l'islam aiment tant à rappeler pour prouver que l'islam n'est pas ce qu'il est, ou tout au moins, ce qu'on peut penser qu'il soit. Il en va ainsi qu'à l'instar de la Torah et de la Bible, de nombreux versets de la période initiale de la Révélation à la Mekke³⁹ paraissent des odes à l'amour, à la sagesse, prônant les qualités sublimes de l'âme, celles de la morale et la vertu⁴⁰. Al Ghazali rappelait : « *Ce Livre est une explication claire, destiné aux hommes ainsi qu'une direction et une exhortation à l'usage de ceux qui se préservent (du châtement)* »⁴¹ (III, 138) ; certains réfractaires même à l'islam au VIIe siècle s'en faisaient l'écho : « Nous avons entendu une Récitation (car le terme "coran" signifie aussi une forme de récitation) étonnante : elle conduit à la sagesse ».

Mais paradoxalement, il existait aussi maints versets prônant le combat⁴², la violence, voire le meurtre, qui illustrent le thème de cette « menace (wa 'yd) »⁴³, nommément : « *Après que les mois sacrés (Ramadan) se sont écoulés, tuez les associateurs (c'est-à-dire : les chrétiens, les*

*juifs et les païens) où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et dresssez-leur des embuscades... » (IX, 5) et bien d'autres encore⁴⁴. Aussi, Muhammad durant la période médinoise n'a jamais interdit l'usage des armes pour se défendre, pour combattre, et le droit musulman, par analogie (*qias*), ne l'exclut pas davantage. D'ailleurs les biographies les plus anciennes et sans doute parmi les plus respectés ne manquent pas de citer les nombreuses instances à faire couler le sang ou ordonner des assassinats politiques. C'est un fait, il suffit de lire les recueils d'ibn Hishaq⁴⁵, de Tabari, ou de se référer à certains des hadiths de la Sunna. Et le meurtre et le martyr deviennent tolérables, s'il en est ; dans certains cas encouragés ou commandités⁴⁶, d'après justement les sources majeures de l'Islam⁴⁷ : le meurtre dans le Coran médinois devient une obligation envers le Prophète, une marque de fidélité, quelquefois une preuve d'islamité.*

De surcroît, et afin de mieux comprendre le reste de mon récit, je voudrais revenir un instant sur l'étymologie du mot *islam*. Il ne s'agit pas seulement d'un exercice abstrait ou superficiel : l'étymologie d'un mot en arabe révèle beaucoup sur sa vraie nature, par construction de la langue. Et la filiation linguistique du mot *islam* est chargée de sens, attendu que la structure de la langue arabe est bâtie sur des schèmes verbaux⁴⁸, qui permettent de dériver bien des nuances et concepts à partir d'une racine. Ainsi de nombreuses sources islamiques, sous prétexte d'éclairer l'opinion, s'évertuent à prouver la nature pacifique du mot *islam* en l'interprétant comme une soumission volontaire par la foi. Qui n'a pas entendu ce type d'explications dans les textes islamistes ou dans les médias ? Mais, il faut bien l'avouer, souvent ces gens-là pratiquent la dissimulation (*taqiya*)⁴⁹, la ruse (*bila*) ou le mensonge (qui est autorisé lorsqu'on s'en sert pour la défense de l'Islam), ou compliquent sciemment

leur discours, au point de le faire passer pour une vérité. Pour ce, ils lient incorrectement l'étymologie du mot *islam* à un champ lexical qui n'est pas le sien. De propos souvent délibéré, certains usent de ce procédé pour induire en erreur, dans le but de tromper, mais toujours pour défendre l'Islam face à des infidèles. Et s'il fallait confondre ou accuser cette rhétorique de propagande et ses explications spécieuses, dussé-je paraître raisonneur ou sectaire en ceci, je noterais dans le but de dénoncer ces subterfuges, que : 1) les noms dérivés de la première forme verbale de la racine « salama » signifient : paix (*salaam*), ou sécurité, protection (*salaama*) ; que 2) la deuxième forme traduit la notion de *livraison ou remise* ; mais que 3) partant du schème causatif *aslama*, s'il veut dire : *se rendre, déposer les armes, ou se livrer, se soumettre*, dès lors, le nom dérivé de cette forme ne peut être que : *islam*. Lequel ne peut donc être traduit que par, *reddition ou soumission* ou une notion équivalente. Mais certainement pas par 4) *conversion* (laquelle correspond à une racine verbale différente), non plus que par 5) *abandon à Dieu*, qui est, elle, le substantif dérivé d'une tout autre forme causative, la dixième, *istislam*. La traduction la plus logique d'*islam* est donc *soumission ou reddition* à Allah, et non pas *abandon avec ferveur et conviction*, comme elle est souvent présentée dans un but de propagande par la plupart des penseurs musulmans. Certes, j'admets bien volontiers qu'il pourrait en être ainsi de la notion d'abandon à Dieu, mais en considération du caractère coercitif de notre culte, la notion d'Islam ne peut être réduite à un *simple abandon* à Dieu. Et cette conception se manifeste surtout, comme le dit si bien le père Jacques Jomier, « *dans les rapports personnels de l'âme et de son créateur, le point jusqu'où mène un abandon total à la volonté de Dieu (qu'est l'islam)*⁵⁰ ».

Ainsi, si ce n'est pour convaincre ou souvent d'ailleurs dans une logique coranique de dissimulation des intentions (*taqiya*) ou celle de ruse (*hila*), deux pratiques encouragées dans le Coran⁵¹, certains raisonneurs de l'islam choisissent délibérément de traduire

incorrectement le mot *islam* ; cela afin de pouvoir prouver, à toutes fins, que l'islam serait davantage une adhésion volontaire du croyant, plutôt qu'une reddition ou une conversion soumise. Concernant cette notion d'*aslama*, le Prophète rappelait d'ailleurs qu'il ne fallait pas « se soumettre » (c'est-à-dire, se convertir à l'islam) sans savoir, et encore moins sans croire.

C'est ainsi que je trouve un peu ridicule toutes ces circonvolutions didactiques des imams, penseurs islamistes ou docteurs de la foi, leur casuistique confondante qui met tout en usage et fait appel à tous les subterfuges captieux dans le but unique de démontrer dans des discours médiatiques ou des écrits à effet, souvent sans que l'on leur eût demandé de le faire d'ailleurs, que l'étymologie du mot islam sous-entend autre chose que ce qu'il veut simplement dire : la religion musulmane.⁵²

Mais revenons maintenant à la Russie. Dans ce pays donc, la kalachnikov avait remplacé l'épée, le discours de Marx, celui de Muhammad. Kazan était une ville à large majorité musulmane pendant un demi-millénaire. Mais après Ivan le Terrible et Staline, les deux ou trois minarets qui subsistaient à Kazan et dans le reste de l'empire étaient maintenant muets à l'heure de la prière. La période stalinienne avait-elle en apparence décidé du sort de l'Islam dans cette partie du monde ?

Les paupières lourdes, j'eus enfin l'idée de regarder mon billet pour Le Caire. Le vol était prévu pour sept heures quarante, l'embarquement, à sept heures. Cela faisait plus d'une heure que l'on m'avait fait perdre mon temps dans cette salle après être arrivé de New York JFK. Plutôt que de m'abandonner à mes rêveries, j'aurais mieux fait de me soucier de mon prochain vol ! Je ne voyais toujours rien sur le tableau d'affichage principal de la salle voisine, et commençais à m'inquiéter. Au même instant, les lettres

métalliques se mirent à dérouler leur bruyant bandeau dans cet aéroport silencieux. J'aperçus avec difficulté, SU14 Cairo CAI. J'étais soulagé, pas encore tranquille, lors que je réalisais que je me trouvais au mauvais endroit. Fatigué, je décidais tout de même d'aller voir le policier de garde qui était, semble-t-il, affecté à la surveillance des passagers en transit. La quarantaine, le visage joufflu, le teint rubicond couperosé par le froid, son inactivité physique et la vodka lui avaient donné une forte corpulence ; elle l'engonçait dans son uniforme de toile de jute bleu gris élimée, pas de la première propreté et bien trop étriqué, avec l'inévitable étoile rouge et le monogramme de l'Union soviétique épinglés sur sa manche, et des chaussures usées qu'on avait oublié de cirer depuis quelques semaines. Il me surveillait du coin de l'œil depuis un bon moment, le port haut et fier que suscite parfois l'uniforme, concentré qu'il était à surveiller ces étrangers suspects de collusion avec l'Occident. Ce devait être son lot quotidien, entre un verre de vodka le matin et quelques autres le soir pour rompre l'ennui de sa fonction. Il avait le regard chafouin et l'œil inquisiteur propre à tous ces mouchards qui devaient faire un rapport hebdomadaire aux autorités afin de consigner les faits et gestes de la population. Ne sachant pas le russe, et voulant éviter de lui parler dans une langue étrangère pour ne pas l'exaspérer inutilement, je lui tendis simplement ma carte d'embarquement en espérant qu'il pût m'indiquer ce que je devais faire. Cela faisait près de deux heures sans doute que je patientais seul dans cette salle, mais ma situation semblait ne presque point le déranger. Après tout, il était là pour avoir l'œil sur les gens comme moi et semblait s'abandonner au désœuvrement de sa fonction avec l'inévitable fatalité que font si facilement naître l'ennui et l'habitude. Il ne me regardait toujours pas, sans doute pour que les caméras de surveillance ne pussent l'accuser d'une possible compromission avec l'ennemi. Puis il m'indiqua du coin de l'œil, sans desserrer les lèvres, par un hochement de tête, son crâne figé rivé sur un cou raide, un couloir

étroit sur le côté. Toute chose cessante, de sa main qui s'en était saisie, je retirais ma carte d'embarquement de peur qu'il me la confisquât par abus de pouvoir. Je ne parvenais point à réaliser de quelle juridiction l'on pouvait dépendre en transit dans un pareil lieu. Je m'enfonçais en moins de deux dans ce couloir pour éviter d'éventuelles complications avec ce fonctionnaire si, pour rompre son ennui, il eût ressenti l'envie de faire un peu de zèle. Au bout d'un temps, je pris un escalier, puis un autre corridor un peu plus long et un peu plus sombre. J'angoissais soudain à l'idée de rater mon vol et ma correspondance au Caire. Je me précipitais un peu plus, et après quelques minutes, je débouchais enfin dans une salle où déjà se trouvait une trentaine de personnes, dont des Russes, pour la plupart des fonctionnaires gouvernementaux, sans doute parmi eux quelques conseillers militaires soviétiques en civil. Je regardais de côté et d'autre. Il y avait également un groupe d'étudiants, probablement égyptiens, qui s'étaient quelque peu isolés dans un coin de la salle, comme s'ils se méfiaient de ces employés soviétiques, et qui attendaient patiemment ce vol. Cela me rassura un peu. Je levais au plus vite les yeux vers le panneau de la porte de départ et mettais alors fin à cette petite angoisse qui m'avait soudain pris.

Nous embarquâmes, avec une bonne demi-heure de retard, mais cela ne semblait gêner personne, traversant à pied une partie du tarmac alors que timidement l'aurore s'installait. L'avion, un Tupolev d'Aeroflot, était sans doute un peu plus jeune que moi. Du moins, l'espérais-je. Peu après le décollage, des gouttelettes commencèrent à tomber du compartiment du haut, juste à côté de mon siège, sans que cela interpellât les membres de l'équipage. À quelques rangées derrière moi, ils s'en tenaient à discuter entre eux d'une chose et d'autres, sans se préoccuper de ce qui se pouvait passer dans la cabine. Je décidai alors de changer de siège et me retrouvai à proximité de deux étudiants arabes qui regardaient leur pays. Je les écoutais

s'exprimer et distinguais aisément l'origine égyptienne de l'un deux, l'autre devait être levantin, syrien sans doute, car il ne prononçait pas la voyelle « a », comme un « i » accentué, semblable au son phonétique du « e » en Anglais, un accent typique du dialecte libanais. Le parler égyptien, quant à lui, était facilement reconnaissable à sa façon systématique de prononcer le « j » en « gu » guttural, comme je le faisais le plus souvent moi-même, avec cette emphase et aisance dans l'expression orale, cette jactance si caractéristique de l'esprit, et si commune à l'Égypte⁵⁵. Cela ne m'étonnait guère de trouver des étudiants arabes dans ce vol. Moscou avait un programme très généreux de bourses estudiantines destinées à certains pays arabes dont les gouvernements socialistes étaient prosoviétiques. Cela faisait partie de l'influence immatérielle, le « soft power », disent les Américains. C'était le cas du parti Ba'ath national socialiste au pouvoir en Syrie et en Irak. Quant à l'Égypte, si l'Union soviétique avait été de 1954 jusqu'au début des années soixante-dix l'alliée principale de la République arabe d'Égypte notamment durant les guerres perdues de 1967 et 1973 contre Israël, les relations s'étaient par la suite quasiment rompues après la volteface de Anouar Sadate et la signature des accords de paix avec Israël à Camp David aux États-Unis. Avec ces premiers visages familiers, et le son du dialecte égyptien si mélodieux, je commençais peu à peu à retrouver l'atmosphère de mon enfance à Alexandrie. Je dois accepter que, malgré plus d'une décennie aux États-Unis, mon enfance égyptienne avait façonné ma personnalité et fait de moi celui que je suis, un Arabe ; mais aussi un homme libre qui n'appréhendait pas le monde moderne.

« [Elles] Les femmes ont des droits équivalents à leurs obligations selon l'usage musulman [précité], mais les hommes sont supérieurs aux femmes⁵⁴. Allah est puissant et bon » (II, 228)... « Les hommes ont autorité sur les femmes en vertu de la préférence que Dieu leur a accordée sur elles et à cause des dépenses qu'ils font pour assurer leur entretien [...] Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, réprimandez-les, isolez-les dans leurs chambres et frappez-les... » (IV, 34). « Au garçon une part comme celle de deux filles (héritage) » (IV, 11-12) ;

« N'épouse pas de femmes associatrices (chrétiennes, juives, polythéistes) avant qu'elles ne croient [se convertissent à l'islam], une esclave croyante vaut mieux qu'une femme associatrice... ne mariez pas vos filles à des associateurs (chrétiens, juifs) » (II, 221)

« Vos épouses sont un champ de labour pour vous. Allez à votre champ comme vous voulez... » (II, 223) ; « Dis aux croyantes de baisser leurs regards, d'être chastes, de ne montrer que l'extérieur de leurs atours, de rabattre leurs voiles sur... » (XXIV, 31) [ce verset avec (XXXIII, 59) sont les deux seuls versets qui parlent de vêtements pour la femme]

« Épousez, comme il vous plaira, deux, trois ou quatre femmes. Mais si vous craignez de n'être pas équitables, prenez une seule femme » (IV, 3) ; « [Dieu dit à Muhammad] : Il ne t'est plus permis de changer d'épouses ni prendre d'autres femmes (Muhammad en a alors neuf) en dehors de tes esclaves... » (XXXIII, 52)

« Appelez quatre témoins que vous choisirez, contre celle de vos femmes qui ont commis une action infâme. S'ils témoignent, enfermez les coupables (épouses adultères) jusqu'à leur mort dans des maisons à moins que Dieu ne leur offre un moyen de salut (IV, 15). [Le moyen de salut] : Frappez la débauchée et le débauché de cent coups de fouet chacun (XXIV, 2) ».

« La circoncision est une obligation pour les hommes. Quant à l'excision, elle est un honneur pour les femmes, mais elle n'est pas obligatoire pour elles ». « *Al Moughni* », ouvrage de référence pour la jurisprudence Hanbalite (Arabie saoudite), Ibn Qudama (n. 1147), théologien palestinien.

2 – Escale au CAIRE

« Qu'est-il besoin du sens de la vue dans le noir ? »

André Gide, « Les Faux Monnayeurs »

« Vaut-il donc mieux rêver avec les fous, que de penser juste avec les sages ? »

D.A.F de Sade, « Les infortunes de la vertu »

J'avais acquis une parfaite maîtrise de l'arabe littéral ainsi que de certains des dialectes du Moyen-Orient, grâce à l'école coranique, aux conversations avec mon père et mes copains d'enfance. Mon père était issu d'une noble famille sunnite d'un village proche de Bethléem, à majorité chrétienne, au sud-ouest de la rive gauche du Jourdain que l'on nomme Cisjordanie de nos jours. J'osais penser que ma famille paternelle, sûrement chrétienne avant le VIIe siècle, ne s'était convertie que tardivement à l'islam, bien après l'invasion des armées du second calife Omar, particulièrement hostile aux chrétiens, car notre région et celle de Gaza avaient été parmi les dernières à se soumettre aux conquérants islamiques ; le rite sunnite, avec sa volonté prosélyte, ne fut prépondérant qu'à compter du règne du calife Al Muttawakil durant la première moitié du IXe siècle. Ce village fut de facto annexé par Israël lors du tracé de la ligne de démarcation de l'armistice de la guerre israélo-palestinienne de 1948-49. À la suite du plan de partage de la Palestine de 1947, de la proclamation de la création de l'État d'Israël en 1948 et la défaite de 1949, la famille de mon père se résigna à l'exil. La plupart des membres choisirent naturellement la Jordanie, toute proche, et les pays du Golfe. Une partie de ma famille, dont mon père, avait émigré dès les années quarante aux États-Unis pour s'y établir. Né en 1926, mon père est un homme grand pour sa génération, portant beau, un maintien très noble qu'il devait à une éducation distinguée. Il a comme moi, des yeux verts vifs, comme certains membres de notre famille d'ailleurs, ce qui interpellait instantanément dans cette partie du globe. À quatorze ans, ses parents l'avaient envoyé chez une sœur à Portland, dans l'État du Maine. C'était un État du Nord-Est très progressiste et libéral au sens américain du terme, notamment dans sa partie méridionale. Il a de tout temps eu une longue tradition d'accueil de réfugiés pour des raisons humanitaires, mais également démographiques, en raison de la faible population de l'État. Ayant le statut de réfugié, il avait sans difficulté acquis la nationalité américaine après avoir devancé l'appel pour s'engager dans l'US Army : à tout juste dix-huit ans, il fit partie du dernier contingent de soldats de la Seconde Guerre mondiale qui fut envoyé combattre les Allemands en Europe, où

il participa au débarquement en Normandie et à la libération de la France et de la Belgique. Une fois démobilisé, il fut admis à l'université d'état du Maine où il obtint quatre années plus tard un diplôme d'ingénieur en pétrochimie et mécanique des fluides. Il trouva en un rien de temps un travail dans une société pétrolière d'Austin, puis quelques années après il fut recruté par Imperial Oil, basée à Calgary, qui avait des projets de prospection dans le Sinaï et au sud-ouest d'Assouan. Imperial Oil profitait alors des relations tendues entre les pays occidentaux et Nasser, qui avait pris le pouvoir en 1952 et qui adopta une idéologie nationaliste avec une rhétorique pan arabe, et le socialisme en guise de modèle économique après une alliance avec les Soviétiques. Dès lors, il devenait difficile pour les compagnies pétrolières occidentales (notamment britannique et française) de poursuivre leurs opérations en Égypte. La détérioration de ces relations s'accrut jusqu'à la nationalisation du canal de Suez en 1956 en réponse au refus des gouvernements occidentaux de financer la construction du barrage d'Assouan. L'intervention militaire désastreuse d'une coalition franco-britannique alliée à Israël en représailles se solda par un échec et mit définitivement fin aux intérêts industriels et commerciaux de ces pays en Égypte. Le pouvoir de Nasser en fut considérablement renforcé et celui-ci acquit une stature internationale qu'aucun chef d'État arabe n'avait jamais eue. Imperial Oil, société pétrolière canadienne intégrée, profita ainsi du retrait de ses concurrents pour reprendre la plupart des permis de prospection pétroliers européens en Égypte. J'ai le sentiment que ces événements ont favorisé le recrutement et la carrière de mon père : à tout juste trente ans à cette époque, il venait d'arriver à Alexandrie avec le titre de directeur de la zone Moyen-Orient. De ces jeunes diplômés américains dans cette multinationale qui avait ouvert un siège à Alexandrie afin de piloter l'ensemble de ses activités au Moyen-Orient, il était le seul à avoir connu un succès professionnel si rapide. Sa carrière était un exemple pour un réfugié palestinien, mais lui en faisait peu état : sa modestie en augmentait un peu plus le mérite. Alexandrie avait dans les années cinquante des infrastructures portuaires déjà importantes permettant une logistique commode. Cette ville cosmopolite bénéficiait également d'un cadre de vie idéal pour des expatriés avec une école américaine accréditée. Elle était aussi toute proche de l'aéroport du Caire sans les inconvénients de la mégapole égyptienne.

Mes parents se sont connus lors d'une réception à l'occasion de la fête du 14 juillet 1956 au consulat français d'Alexandrie, six mois après l'arrivée de mon père en Égypte. Ma mère n'avait pas encore vingt-et-un ans, mon père, près de trente. Les ancêtres paternels de ma mère, d'origine grecque, s'étaient établis à Thessalonique il y a quelques siècles de cela. Son père, de confession grecque-melkite catholique^{iv}, avait un commerce d'ouvrages et de livres anciens très rares, pour la plupart en langue arabe et grecque, qu'il revendait à des antiquaires qui avaient pignon sur rue à Paris et à Londres et qui venaient régulièrement s'approvisionner à Thessalonique. Leurs parents étaient originaires d'Antioche. La famille de ma grand-mère maternelle, quant à elle, avait fui l'Empire ottoman au XVIIIe siècle pour se réfugier à Thessalonique au début du XIXe. Ses aïeux maternels, me contait ma mère, s'exprimaient entre eux dans un dialecte rare, c'était un sabir grec écrit en alphabet sémite mélangé de quelques mots espagnols ou italiens. Ils étaient les héritiers de traditions très anciennes issues d'une communauté dont nous ignorions l'origine. Autant qu'il m'en souvient, j'avais entendu ma mère y faire référence une seule fois ; elle l'avait murmuré,

presque à demi-mot et d'une voix tout juste audible, comme si elle redoutait qu'on écoutât notre conversation. Elle me glissa, l'air de rien, qu'elle avait promis de ne pas le répéter à mon père. C'était apparemment une promesse qu'elle avait elle-même faite à son père. Je n'en demandais pas plus, car à sa mine grave et ses sourcils froncés, je compris qu'elle ne souhaitait pas aborder plus avant ce sujet. Elle allait tout juste sur ses huit ans quand sa mère mourut, de sorte qu'elle était très affligée de l'avoir à peine connue et n'en avait que quelques vagues souvenirs. Une enfant qui avait perdu sa mère et connu l'exil cette même année, comment n'aurait-elle pu en souffrir ? Sa mère était décédée en décembre 1942 à Thessalonique d'une attaque de diphtérie, peu avant l'arrivée de ma mère et de mon grand-père à Alexandrie en février 1943. Une fois donc qu'elle m'entretenait de ses souvenirs, comme du reste elle prenait plaisir à le faire de temps en temps, je me rappelle lui avoir demandé machinalement où était la tombe de ma grand-mère. J'étais encore gamin. J'avais posé cette question pour cela seul que je trouvais normal de le faire, presque par principe compte tenu des circonstances ; un peu par respect, pour compatir à sa tristesse aussi. Elle m'avait répondu d'un air contrit, les paupières tombantes et des yeux de chien battu, qu'elle avait été enterrée au cimetière central de Thessalonique dans une des sections qui a été rasée par les Allemands durant la guerre, en décembre 1942. « Ces gens-là ne respectent rien, pas même le genre humain », ajouta-t-elle, montrant qu'elle ne les portait pas dans son cœur, car elle accompagna son propos avec une mine de dégoût qui me surprit. Je constatais alors qu'il ne lui restait plus grand-chose de sa mère, pas même une tombe. Un vide irremplaçable qui expliquait son air un peu pensif et mélancolique par moments, qu'elle tentait souvent de dissimuler par un magnifique sourire. Mon âme de musulman me faisait parfois dire que le sourire de ma mère était son voile. Intérieurement, cela devait la ronger. Je concevais qu'elle ne voulût pas en parler, car elle devait toujours être affectée de n'avoir pas vraiment connu sa mère et elle me laissa l'impression d'un être que les circonstances de la vie avaient soustrait à sa jeunesse, qu'elle tentait de reconstruire à sa manière à travers moi. Des souvenirs fragmentaires d'une enfance incomplète qu'elle tâchait en vain de repousser dans sa mémoire sans trop y parvenir, telle était la perception qu'elle m'abandonnait parfois en l'observant. Je n'ai dès lors plus fait de questions sur le sujet. Deux mois après le décès de sa mère, son père avait décidé de quitter Thessalonique pour s'établir à Alexandrie en 1943, tout en continuant son commerce de livres anciens dont l'activité s'était effondrée le temps de la guerre. Elle me dit aussi que la vraie raison de notre départ était que son père était très soucieux de notre avenir compte tenu de la situation avec Hitler, car ce « type n'aimait pas les gens comme nous ». Le ton qu'elle prit soin d'employer m'aurait fait gager qu'on fût coupable de quelque chose.

Mon grand-père avait rapidement ouvert une librairie française située à proximité du lycée français d'Alexandrie. Il avait été profondément affecté par la mort de ma grand-mère et ne s'était jamais remarié, se consacrant corps et âme à sa librairie. Les étudiants venaient s'y approvisionner en manuels scolaires ; il l'avait nommée « La Librairie de Paris ». En quelques années, mon grand-père avait converti ce lieu en véritable centre intellectuel français, programmant régulièrement des débats autour d'écrivains de passage des cercles littéraires parisiens, des activités que seules ses entrées au service culturel de l'ambassade française l'autorisaient à organiser. On y montait occasionnellement des projections de films en noir et blanc des années quarante suivis de discussions dans une cour annexe afin de permettre aux passionnés de la langue de Molière d'en perfectionner leur pratique orale.

Et qu'ainsi ayant baigné durant toute son enfance dans l'amour de cette langue, ma mère avait tout naturellement fréquenté les bancs du lycée français à quelques pas de là. Après avoir décroché son bac littéraire français, elle envisagea un moment de s'inscrire à la Sorbonne pour y préparer une licence de littérature française, mais décida finalement de rester aux côtés de son père qu'elle admirait et dont elle était très proche, et de sa librairie, dans cette Alexandrie qu'elle adorait. Avant ma naissance, si elle n'avait à son grand regret jamais encore mis les pieds en France, tout du moins ressentait-elle au fil des ans un attachement infini pour ce pays qu'elle avait appris à aimer à travers la richesse de sa littérature, de sa culture. Elle m'avait dit une fois, que son amour pour ce pays, et la décision de son père de l'inscrire à l'école française, étaient comme une forme d'hommage à la mémoire de sa mère qui elle-même parlait le français couramment et avait déjà une passion pour ce pays. Il faut dire que mon grand-père aussi parlait français.

À vingt-et-un ans, le grand regret de ma mère était de n'avoir encore pas découvert « son » pays. Elle décida donc, quand le Seigneur lui permettrait d'avoir un enfant, que celui-ci naîtrait à Paris, près de l'église de la Madeleine, dans le 8e arrondissement. Cela n'était pas négociable. Elle s'était aussi renseignée au consulat où on lui avait confirmé, du meilleur ton, que le code de la nationalité en vigueur faisait automatiquement honneur de la citoyenneté française à tout sujet né sur le territoire français à compter de sa majorité. Qu'à cela ne tienne ! Ce fut pour elle un grand soulagement. J'ai lieu de croire qu'elle voulait en premier lieu s'assurer d'une descendance française avec de préférence une adresse de naissance dans le 8e arrondissement sur son passeport. Selon elle, le comble du bon goût. Par la grâce de la volonté de ma mère, je vis donc le jour le 18 août 1958 dans une clinique privée, rue de Turin, dans le 8e arrondissement, à une encablure de la rue Tronchet et de l'Église de la Madeleine.

Cela dit, reprenons mon périple qui devait me conduire en Égypte, pays de mon enfance, pour une brève escale, avant de prendre un dernier vol pour rejoindre Sanaa. Nous avons atteint Le Caire après un voyage d'un peu plus de quatre heures. Le temps était passé à toute vitesse puisque j'avais dormi durant quasiment tout le voyage. J'étais content de retrouver cet aéroport du Caire que j'avais connu pour la première fois lors de mon premier voyage aux États-Unis, lorsque mes parents m'avaient envoyé faire des études universitaires à Brunswick, dans le Maine, en 1976, aussitôt décroché mon baccalauréat, section « C », avec mention « Très bien » au lycée français d'Alexandrie. Je retrouvais en observant la tournure de certains employés de l'aéroport, un air de ma jeunesse à Alexandrie. Les visages me paraissaient familiers. J'avais récupéré mes bagages, car mon prochain vol était à quinze heures et je devais les enregistrer au comptoir de la Yemenia, la compagnie nationale aérienne du Yémen du Nord, direction Sanaa, ma destination finale. Je passais devant un groupe d'ouvriers en partance pour Aman en Jordanie. Les travailleurs égyptiens étaient nombreux à se rendre dans les pays du Golfe à la recherche d'un salaire de misère. C'était de bonnes gens, avec une bonne bouille de ces paysans de la haute Égypte, le turban bien sur le crâne, le sourire aux lèvres et les dents creuses, mais toujours disponibles pour les corvées les plus dures. Les maçons nubiens étaient aussi mondialement connus pour leur savoir-faire en construction en Adobe, des blocs d'argile pour bâtir des maisons aux propriétés thermiques inégalées. Ils étaient les seuls à pouvoir monter des dômes de blocs d'argile sans arcs

de soutènement, selon les techniques de construction du dôme de la basilique de Florence. Un architecte égyptien, la référence pour ce type d'ouvrage, Hassan Fathi, avait même acquis une renommée mondiale en popularisation « l'architecture du pauvre » jusqu'au sud des États-Unis, en Arizona et au Nouveau-Mexique.

Les Égyptiens sont d'un naturel doux et chaleureux. Cela tranche avec le tempérament souvent belliqueux de leurs voisins arabes de la péninsule. C'est un peuple en général affable, dont la réputation a été ternie en ce vingtième siècle par les vicissitudes de l'histoire de la région. Centre névralgique du « *Monde arabe* », notamment grâce au prestige de ses universités, de ses intellectuels, des penseurs islamiques et de son patrimoine archéologique inégalé, l'Égypte fait un peu figure de référence pour ses voisins de la région. C'est aussi le pays arabe le plus peuplé.

Je récupérais mes bagages et me dirigeais d'un pas las vers le comptoir de la Yemenia. Il y avait là une employée, la tête recouverte d'un foulard noir et vert discret ; elle portait un uniforme noir liseré de blanc et rouge. Elle me salua dans un anglais approximatif, apparemment heureuse de pouvoir parler à un touriste étranger. Ils étaient rares à se rendre à Sanaa. J'évitais toujours de répondre en arabe quand l'on ne m'adressait pas la parole dans cette langue. Je m'étais rendu compte que cela paraissait suspicieux aux yeux de beaucoup de mes interlocuteurs arabes. Mon visage pouvait aisément passer pour celui d'un Occidental et il en était ainsi de cette ambiguïté chez les Arabes qu'un étranger parlant parfaitement l'arabe ne pût être qu'un Juif sépharade ou mizrachi^{lvi} (ou mishraqi). Leur regard se figeait et ils avaient alors tendance à vous dévisager, autant qu'un policier scrute les yeux d'un suspect, la mine intimidante, pour repérer les signes trahissant une appartenance à cette race. Dans une telle situation, la plupart de mes interlocuteurs arabes parvenaient à se faire une idée assez rapide, mais certains avaient parfois le doute plus tenace, ce qui rendait la conversation moins candide. À ceux-là je leur cédaï par un petit hochement de tête, sans vraiment ouvrir les lèvres, le sentiment qu'ils avaient bien deviné, quelles que fussent leurs conclusions sur mes origines d'ailleurs. Cela rendait la situation moins à charge, pour tout le monde. Ils paraissaient alors rassurés et semblaient y trouver leur compte. J'étais toujours impressionné par le désir qu'éprouvaient les Arabes à scruter les gens pour tenter d'identifier un chrétien ou un juif, comme si ce fut une exigence. Et dans une pareille circonstance, je ne pouvais qu'être pris d'un léger malaise à devoir justifier d'être celui que je suis. Une fois, sans doute pour écourter une telle situation pénible, j'eus le mauvais réflexe d'ajouter que je n'étais pas juif, mais palestinien. La personne s'excusa alors comme si elle avait commis l'irréparable. À ce compte, nous fûmes deux à être confus. Je n'ai jamais plus commis un tel impair.

Je tendis mon passeport américain à la préposée de la Yemenia, car ma demande de Visa avait été faite aux États-Unis. Lors de mes voyages, je prends toujours soin de passer les frontières avec un seul passeport (j'avais également un passeport français que le Consulat m'avait délivré avant mon départ d'Alexandrie, juste avant d'aller faire mes études aux États-Unis) tout au long de mon périple, car les passeports sont systématiquement tamponnés et les services de police ont pour consigne de vérifier que les dates d'entrée et de sortie du territoire correspondent. Elle s'assura de la validité de mon visa. Il avait été délivré pour le Programme des Nations Unies pour Développement (PNUD). Elle me demanda si j'étais diplomate avec une admiration non dissimulée. Je lui répondis : « Oui, en quelque sorte », et lui précisa sans qu'il en fût nécessaire, que j'allais à Sanaa pour mon travail, si tant est que l'on ne pût s'y rendre pour rien autre chose. Je

lui confiai mes valises et pris soin de vérifier l'étiquette qu'elle accrochait à mes bagages : je ne souhaitais pas qu'ils fussent embarqués dans une soute qui n'eût été celle de mon avion. Elle désirait visiblement prolonger un peu mon enregistrement et avait sans doute une bonne envie de faire un brin de causerie pour parfaire son anglais, ou peut-être à cause de mes yeux vert clair, sur lesquels, encore enfant, je m'en souviens, les amies de ma mère et certaines de mes maîtresses d'école à l'occasion s'attardaient comme pour y retrouver le reflet de leur visage. Je demandais le numéro de ma porte d'embarquement et la remercia chaleureusement en anglais en saisissant mon sac de voyage.

Je n'ai gardé que de beaux souvenirs de mon enfance à Alexandrie. Mes parents semblaient y avoir jeté l'ancre pour être heureux. Leur histoire ressemblait à celle d'un conte de fées pour exilés, puisque le destin s'en mêla pour tout arranger. J'ai idée que mes parents eurent le coup de foudre lors de cette réception au consulat pour la fête du 14 Juillet, alors que mon père venait de s'installer à Alexandrie quelque six mois auparavant. C'est ce que ma mère m'avait une fois timidement à moitié avoué. Dans une rencontre, m'avait-elle confié, tout se jouait au premier regard ; et le leur eut tout du bonheur dans l'instant même. On sent alors que rien ne sera plus comme avant, avait-elle ajouté. Je n'abordais pas de tels sujets avec mon père.

C'est peu de dire que ma mère est belle, très belle, et son charme n'a d'égal que le raffinement de son esprit. On dit souvent que la beauté physique d'une personne n'est que le miroir de son âme. Il en est de la sorte pour ma mère : l'esprit doux comme son caractère, elle a cette finesse dans l'âme la plus pure et cette élégance native qu'elle cultive à plaisir et qu'accompagne de tout temps ce magnifique sourire qui peut faire briller la salle la plus obscure. Simple dans l'attitude, d'une beauté naturelle, à Alexandrie, ville qu'elle adorait, elle brillait toujours par son charme éclatant et la grâce ineffable de ses traits et celle de sa personnalité. Elle parlait parfaitement le dialecte égyptien avec un léger accent qu'on a du mal à définir et qui souvent dénote chez un être un parfum d'exil. Elle disait malicieusement que le grec était sa langue paternelle, l'arabe, celle de l'exil, et le français, sa langue d'adoption. Curieusement, en français, si elle ne roulait les « r » à la manière des Libanais, du moins le faisait-elle avec l'accent mélodieux du Sud-Ouest en France, comme si elle eût été native de l'Ariège. Elle avait ce goût pour la culture et une conversation qui jamais ne languissait pour attirer tant de clients à notre librairie. Quelquefois, observant certains d'entre eux, leurs regards émus et quelque remués par son charme délicieux, je soupçonnais que leur intérêt pour la France ne se limitât à rien tant que la beauté du visage de ma mère. Elle le devinait aisément, mais parvenait à le dissimuler de telle manière que ces visiteurs n'en fussent jamais incommodés. En revanche, ces clients, qui pour la plupart ne savaient un traître mot de français, repartaient systématiquement avec, sous le bras, les livres les plus chers contenant des tas de photos et d'illustrations. Elle avait donc un sens inné pour les affaires.

Je pense qu'elle avait aimé chez mon père sa prestance et son allure d'homme pressé et décidé. Il dégagait beaucoup de sérénité et de détermination. Il élevait rarement la voix et avait un commandement naturel et une assurance infuse que les épreuves qu'il avait dû surmonter durant sa jeunesse, le déracinement, l'exil, la guerre et l'immersion dans une nouvelle société si différente, avaient dû en amplifier le caractère et en renforcer les traits. Il en avait retiré une

prestance et une urbanité qui l'avaient grandement servi dans sa carrière. Avec au bout, le succès. Mais en définitive, je me plais à croire que rien ne devait les unir plus que l'épreuve de l'exil qu'ils partageaient et qui les gardait de mettre leur destin entre les mains d'autrui. Cela les rapprochait un peu plus. Leurs regards par moments se perdaient dans un air de tristesse, un vague à l'âme que l'on retrouve dans les yeux des gens heureux auxquels la vie a joué de mauvais tours. Ils formaient un couple magnifique, leur complicité et leur amour étaient manifestes.

Quand dans leur mariage, s'invita la religion, peu s'en est fallu qu'elle ne compromît la pureté d'une telle union. Mon père était un musulman pratiquant sans ostentation, comme il en était beaucoup en ces temps-là. Bien trop requis par ses activités professionnelles et ne souhaitant rien moins que manquer à sa famille, il n'était pas homme à sacrifier ses principes de vie pour s'assujettir à l'obligation des cinq prières quotidiennes, second des cinq piliers de l'islam. Mon père les tenait pour surrogatoires même s'il regardait la prière comme un des fondements de l'islam ; et dans cette analyse, il n'y voyait point d'incohérence dans sa conduite ni d'antilogie dans sa pensée, que cela plaise ou non à la Communauté. Il tenait en revanche à respecter celle du vendredi à la mi-journée^{lvii} et m'emmenait régulièrement à la mosquée la plus proche sur la Route du Canal de Suez. Nous allions occasionnellement à l'imposante mosquée Al Qaed Ibrahim, à une dizaine de minutes à pied, sur une grande esplanade face à la mer. J'étais intimidé par la magnificence des lieux, et cela fait qu'à l'heure de porter les deux mains sur mon visage pour la profession de foi, j'avais toujours tendance à les retenir un peu afin de me protéger au cas que Dieu m'eût surveillé personnellement. Je me courbais, m'asseyais, me prosternais durant la prière, un tant angoissé à l'idée de n'être pas en phase avec mes voisins alignés et que Dieu pût me le reprocher. Car pour le même que j'étais, je trouvais notre Dieu et notre Prophète pas très commodes, c'est tout au moins l'image que j'en retirais des paroles de l'imam de ma *madrasa*, il faut l'avouer. J'étais encore très jeune et impressionnable, appréhendant de me confronter aux forces divines, même pour un bref moment, chaque vendredi. La période la plus lassante était lors des ablutions à notre arrivée à la mosquée. Certes je comprenais que ce rituel précis qu'on achevait par une rapide profession de foi était un devoir prescrit par le prophète pour insister sur la purification du corps, de même que celle de l'âme du croyant avant la prière. De mon éducation coranique, je retiens aussi l'importance rituelle de l'eau qui a une fonction de sacralisation. Quand bien même la foi musulmane exigerait la responsabilité personnelle du croyant devant Dieu, il n'empêche, cet exercice, comme la plupart des nombreux rites collectifs de l'islam (le pèlerinage, le jeûne, l'immolation du mouton, l'aumône) n'a pas uniquement une fonction normative religieuse : il aboutit à l'intégration (corps et âme) complète de l'individu à la communauté des croyants. Une Communauté solidaire, et selon les termes du Père Mohammed Abdeljalil, *ombrageuse ou agressive face à tous ceux qui lui sont étrangers... car ils se doivent assistance et solidarité. Malheur à celui qui ouvre les yeux et sort de cette Communauté*^{lviii}. En d'autres mots, ce rite honore cet esprit panurgique, grégaire, qui forme la trame confessionnelle d'intégration ou d'exclusion du croyant : une solidarité islamique qui constitue le liant symbolique par lequel l'individualité s'efface au profit de l'incorporation de chaque musulman au collectif, à la Communauté. En Islam, le groupe prime sur l'individu, la foi collective sur l'individuelle, car le chemin du salut est plus évident à plusieurs, il se fait moins pressant pour l'âme ; et s'il en est ainsi de la prière collective, c'est qu'elle est fondamentale, obligatoire^{lix}, bien plus importante que le recueillement individuel, car la méditation de chacun a davantage de résonance puisque les

âmes se réchauffent plus aisément quand elles sont ensemble, comme les esprits ont tendance à s'enflammer les uns les autres ; comme si le salut de l'un dépendait du salut de l'autre. Nonobstant, si tant est que je pusse comprendre la légitimation rituelle et le rôle symbolique des ablutions, j'étais toujours gêné de devoir faire semblant de me laver de la main droite et avec tout le monde, alors que je venais de le faire avec les deux mains et plus proprement peu auparavant. Je trouvais cette coutume, si grégaire qu'elle pût être, un peu désuète, et avais l'impression de revenir à un usage d'un autre temps. L'eau est un symbole de pureté, et j'entends bien qu'il s'agisse d'un rituel qui met les fidèles dans les conditions de vie du Prophète. Certes, c'est aussi un acte égalitaire : les nantis doivent s'y soumettre comme les plus misérables. Je trouve cela bien. Mais en mon for intérieur, je ne vois pas trop l'intérêt spirituel d'un tel exercice. Une chose est sûre, il n'y avait pas autant de hammams et de salles d'eau au VIIe siècle et ceci explique sans doute cela, rien de moins.

Les hommes se déchaussaient pour se précipiter *fraternellement* à ce rituel. Je dois timidement avouer qu'avec les *Arabes* (par ce terme, je veux désigner les gens de la péninsule arabe et certains des peuples assimilés jusqu'au Maghreb qui se réclament à tort ou à raison d'une origine arabe, alors que la plupart ne le sont point ethniquement, puisqu'ils ont été arabisés et ne sont des arabisants que par la prégnance d'une culture arabe qui leur ait imposée depuis douze siècles^{lxv}) c'est souvent une histoire de fraternité même lorsqu'on peut finir quelquefois par s'entretuer.

Je ne peux m'expliquer cette impression que j'avais de participer à une compétition dans laquelle chaque fidèle voulait être le mieux disposé pour triompher devant la puissance divine. J'avais donc toujours hâte d'en terminer avec les ablutions, déclamer la profession de foi qui la suivait^{lxvi}, m'avancer vers la salle de prière et ainsi nous installer, mon père et moi, parfois avec certains fidèles que nous connaissions. Je dois avouer avoir toujours été émerveillé comme je gravissais les marches de l'escalier de la mosquée Al Qaed Ibrahim pour accéder à l'une des portes très hautes montées sur des arcs polylobés, aussi bien que quand je pénétrais dans la salle de prière parsemée de grandes colonnes de marbre surmontées de stuc sculpté de versets coraniques, ou que je regardais avec mes yeux d'enfant son immense minaret face à l'esplanade, dominant la mer qui plongeait dans les cieux. Il y avait également cette magnifique coupole octogonale avec ses innombrables moulures et muqarnas. Ce merveilleux décor permettait sans doute une meilleure communion avec le Tout Puissant et les prêches de certains imams, perchés sur le minbar^{lxvii}, paraissaient encore plus convaincants et spirituellement prenants, même s'il manquait la chaleur et la simplicité de la mosquée de notre quartier, toute proche de la grande bibliothèque. À chaque prosternation, le fidèle devait ressentir d'être peu de chose face au Très-Miséricordieux, s'effaçant instinctivement devant la noblesse de ces colonnes et ces voûtes immenses qui le dominaient. C'était sans doute l'objet de l'allure majestueuse de l'endroit, rendre le fidèle plus humble devant l'Éternel.

Je voudrais revenir sur la situation du mariage mixte en Islam, et plus précisément sur celle de l'union d'une non-musulmane à un musulman, et pour cause, j'en étais un rejeton. Quand l'époux est musulman, un tel mariage est toléré par nos Textes. En revanche, celui d'une musulmane avec

un chrétien ou un juif, est strictement interdit : sans la conversion du mari, il la bannit de sa famille et de la Communauté, dans le meilleur des cas pour elle...

Il est important pour le reste de mon récit de comprendre la perception du mariage mixte pour un musulman et le niveau de tolérance qu'on lui prête, ainsi que d'expliquer comment on devient musulman, et pourquoi cela est souvent pour l'éternité, afin de mieux saisir les implications que tout cela entraîne. Nous allons nous y attarder un peu, en prenant soin d'examiner ce que dit le Coran à ce sujet.

Le Coran autorise le mariage d'un musulman à une juive ou une chrétienne (V, 5) sans que la conversion à l'islam soit nécessaire pour elle, avec toutefois un certain nombre d'exigences^{lxiii}. Mais paradoxalement, un autre verset (II, 21) n'autorise pas l'union avec une non-musulmane et lui préfère une esclave croyante (c'est-à-dire musulmane)^{lxiv}. Quoi qu'elle en ait, la famille de mon père dut se soumettre à la trempe de ma mère : elle ne dut pas se convertir pour se marier.

Mais qu'en fut-il de ma religion ? Ma mère, ne m'avait-elle donné à entendre, sans jamais le dire, alors même que la Loi islamique me considérait musulman puisque mon père l'était, qu'elle souhaitait de m'élever dans la foi chrétienne, parce qu'elle y tenait ? Par contre, conformément au hadith qui prétend que *« Tout nouveau-né, vient au monde avec la prédisposition de l'islam^{lxv}, quand bien même ce sont ses deux parents qui dans la suite le font devenir juif ou chrétien »*, mon père prenait que ma foi était irrémédiable. Non, certes, qu'il eût de cesse (puisqu'il avait la Tradition pour l'y aider) de s'assurer que je devinsse un bon musulman ; mais il y veillait on ne saurait dire plus, car il se méfiait du pouvoir d'une mère, et de la mienne en particulier. Mais en définitive, l'Islam ne m'aurait pas tenu automatiquement pour musulman si mon père ne l'avait été, la religion de la mère importait peu : cela le rassurait^{lxvi}. Mon père musulman, la question ne se posait même pas : à l'orée de ma quatrième année, je fus déjà inscrit à l'école coranique de mon quartier où, très tôt, je commençais l'étude de l'arabe classique à l'aide de la mémorisation de la première sourate, la Fatiha, et bien d'autres au fil des ans, beaucoup plus longues. Mon père insista pour que j'apprenne rapidement les bases de l'arabe à l'aide du Coran, principe de l'éducation coranique, et que je mémorisasse certaines sourates par cœur pour les lui réciter à haute voix. Il tenait à s'assurer que l'on m'enseignât au plus vite les principes de l'islam ainsi que beaucoup des hadiths véritables, à commencer par les sacrés,^{lxvii} de la Sunna. Une fois acquise la maîtrise de la grammaire arabe, il consentit à ce que je commençasse ma scolarité en cours préparatoire au lycée français, comme l'exigeait ma mère, tout en poursuivant l'enseignement de l'Arabe moderne à la *madrasa* et au lycée. Je devais du reste assister tous les samedis à mes cours coraniques dispensés par l'imam ou le « fqih » de la mosquée. Les journées de mon enfance furent particulièrement chargées, c'est le moins que l'on puisse dire ! Mais, après tout, il n'est pas donné à tout le monde de suivre dans une même vie les enseignements de deux religions aussi hardiment.

Ma mère me parla aussi d'une cérémonie. J'avais six ou sept ans. Et d'une qui consacra ma première rencontre avec le bistouri à quelques mois, et d'une autre aussi quand les convives avaient fêté jusqu'au petit matin ce septième jour qui confirmait officiellement mon islamité, comme le voulait la coutume. Ma famille, uniquement paternelle, était venue des quatre coins du monde ; il y avait là bien d'autres invités égyptiens, dont l'imam de la mosquée du quartier accompagné de deux érudits, qui agrémentèrent la cérémonie de récitations et psalmodies du Coran et de textes religieux, ou de hadiths du Prophète. Ma mère s'était soustraite à ces

célébrations et s'épargna le soin de fêter quoique ce fût. Elle ne participa pas à ces fêtes faisant simplement valoir non sans un brin de condescendance que ce type de cérémonie, la circoncision, l'interdit du porc, et aussi les ablutions avant la prière^{lxviii}, était véritablement une référence aux prescriptions de la Torah avant d'être celles du Coran, et elle précisa qu'elle n'était pas juive, mais chrétienne. Elle ajouta que, s'agissant des ablutions, l'islam avait sans doute emprunté ce rituel au manichéisme, un culte zoroastrien^{lxix} du Moyen-Orient antérieur de cinq siècles. Ma mère, cultivée et tellement perspicace, insista à bon droit qu'il n'y avait dans le Coran aucune référence à la circoncision^{lxx}, et, concluait-elle, qu'il s'agissait bien par conséquent d'une pratique commune aux Gens du Livre. Pour mon compte, qu'on ne fit pas cas de l'opinion d'un enfant était couru ; pour autant qu'on m'eût demandé mon avis, j'aurais dit, s'agissant de la circoncision, que je tenais à ce qu'on n'altérât point mon corps, puisqu'il était somme toute de mauvais aloi de modifier une parfaite créature d'Allah. Du reste, qu'avait-on besoin de changer la nature, et n'était-ce dès lors l'expression d'une révolte contre Dieu, son Créateur ? Puisse le Ciel que l'excision se limita à mon prépuce. De la sorte, je devins musulman, sous le poids de la Tradition, comme beaucoup avant moi, sans le savoir vraiment et bien trop jeune pour l'avoir exigé. J'ai jugé plus tard ce procédé un peu cavalier, le mettant une fois encore sur le dos de la Sunna, laquelle voulait certainement s'assurer, et de la pureté tant physique que spirituelle du musulman, et aussi bien de sa soumission.

Ma mère attachait ainsi une conséquence toute relative à ce type de rituel et n'y prêtait aucune signification particulière, sinon qu'il pût contenter mon père ; lequel avait accepté, sans doute en contrepartie, mais sans vraiment l'avouer, que ma mère m'inscrivît à un cours de catéchisme, ceci afin de me familiariser avec le culte de ma mère. De toute évidence, il n'aurait point toléré que l'on m'eût enseigné cet héritage religieux maternel s'il ne l'avait jugé, selon ces propres mots : « bon pour mon équilibre ». En définitive, il devait se dire pour dissiper ses craintes, qu'Abraham fut le père des croyants et le premier musulman, selon la Sunna... qu'il était aussi le fondateur de la Kaaba après Adam... que son fils Ismaël, fruit de ses amours avec sa servante arabe, l'ancêtre des Arabes... que la circoncision était une tradition juive... les chrétiens, « les gens d'un livre » révélé par Dieu... Jésus, un des prophètes reconnus par l'islam... et ainsi de beaucoup de choses ; il était surtout convaincu que tout était déjà suffisamment compliqué et qu'il était donc vain de tenter de faire la part des choses quand celles-ci ne voulaient pas qu'on en dispose.

Après tout, il ne voyait pas de contradiction avec l'enseignement du Coran, lequel disait explicitement qu'il fallait croire autant aux Livres sacrés qu'aux prophètes des autres religions monothéistes du coin, Jésus et Moïse. D'autant plus que l'Envoyé de Dieu voulait initialement, lors de la période mekkoise, réconcilier la foi d'Abraham, la Loi de Moïse et celle des Évangiles de Jésus, convaincu qu'il était que le Coran en fut le prolongement, la suite annoncée ; et tout à trac, qu'il n'y avait aucune contradiction entre les trois textes sacrés autres que celles qu'un exil à Médine apportât pour des raisons d'extension du territoire de l'Islam ou de sa défense ; et, il ne voyait aucun conflit entre le besoin de m'instruire et celui de satisfaire le Coran, outre que l'islam n'était plus en guerre. Qu'on se le dise ! Croyant certes, mais réaliste ! Disons qu'entre le mystique qui par le repentir ne pense qu'à peupler le ciel et le dévot qui ne songe qu'à l'admirer en se prosternant, mon père préfère résolument se situer au milieu.

En tout état de cause, pour mon père, ma fidélité aux évangiles devait se limiter à *cela*. Rien de plus ; pour lui, ces quelques cours de catéchisme faisaient en quelque sorte simplement partie de ma culture générale, et la tolérance dont il avait fait preuve ne pouvait être entachée d'une quelconque divergence avec le Coran ; cette proximité avec le christianisme ne saurait être un acte condamnable dans la mesure où le Prophète recommandait de traiter aimablement les chrétiens : « *Ne discute que de la meilleure des façons avec les gens du Livre... sauf à ceux d'entre eux qui sont injustes* » (XXIX, 46). Injuste, ma mère ne l'a jamais été avec qui que ce soit ! À tout prendre, les premiers à avoir soutenu le Prophète juste après la Nuit du Destin n'étaient-ils pas des chrétiens, de la secte des Nazaréens^{lxxi} (de la ville d'origine du Christ, les chrétiens monophysites des églises orientales issues des schismes des conciles d'Éphèse en 431 et de Chalcédoine en 451 [cf. notes 76 et 135]) : le grand prêtre Waraqa^{lxxii}, Temin, et son fidèle secrétaire Zayd. Avec cela que le christianisme était très présent dans l'Arabie préislamique et en Mésopotamie surtout, mais aussi dans la Péninsule, quand même la Tradition sunnite aurait systématiquement minimisé la présence en Arabie de cette autre religion universaliste qu'est le christianisme ; et c'est justement pour n'avoir pas à en prendre compte que l'ancienne historiographie s'est appuyée exclusivement sur un folklore « bédouinisé ». ^{lxxiii} D'ailleurs, en dépit des affirmations de la Sunna sur l'absence d'influence étrangère dans la Révélation, le Coran lui-même fait état d'un lien avec une personne qui instruisait le Prophète : « *Nous savons qu'ils disent : c'est seulement un mortel qui l'instruit ! Mais celui auquel ils pensent parle une langue étrangère, alors que ceci est une langue arabe claire* » (XVI, 103).

Ainsi le mariage de Muhammad fut célébré et béni par un moine chrétien, le prêtre Waraqa, cousin (ou oncle) de Khadija, la première et si influente épouse de Muhammad. Elle-même ne fut-elle sensible à ces traditions nazaréennes et aux influences chrétiennes, puisqu'elle était entourée de trois cousins germains qui moururent chrétiens, dont Waraqa ? La Tradition était muette sur ce sujet, à regret. Waraqa savait l'hébreu et était très versé dans les écritures bibliques, car lui-même prêtre chrétien. Le Prophète fut donc étroitement sensibilisé aux récits du judaïsme^{lxxiv} et du christianisme durant toute sa période mekkoise. Certes, si l'empire de la Torah s'étale tout au long des textes coraniques, les exemples de congruence avec le christianisme n'en sont pas moins nombreux, telle l'allusion à l'eucharistie dans la cinquième sourate (« la table servie ») et Jésus, vénéré dans les sourates mekkoises, est jugé supérieur à tous les prophètes (III, 51-55) et (V, 110), alors que Marie, mentionnée de nombreuses fois, a donné son nom à la sourate XIX. L'expression « Jésus fils de Marie » revient seize fois dans le Coran^{lxxv}. Certains hadiths inscrivent même le Prophète dans la tradition apostolique du Christ et lui-même reconnaissait la légitimité de l'Évangile.

Tout cela semblait avoir grandement rassuré mon père, j'en suis certain, car il avait l'instinct aussi affirmé que sa conscience. Et s'agissant des « choses religieuses », comme il disait, il pensait que plus on cherchait à tirer au clair et moins ce l'était, et pour lors, il fallait éviter de se poser trop de questions, car tôt ou tard, il n'y avait dans tous les cas plus de réponse. Lors d'une de nos discussions sur l'Islam, mon père m'avait donné à entendre que si les analphabètes et les gens de pensée fruste, sont souvent plus croyants que les autres, c'est que tout leur paraît plus simple et que leurs capacités intellectuelles se refusent tant à eux qu'elles les rendent forcément plus dévots. Leur insuffisance aidant à fortifier leur foi en quelque sorte. Il me disait aussi que dans un discours, la répétition des mots (omniprésente dans le Coran) était une vieille pratique de

rhétorique qui se prêtait aux effets de minbar ou d'estrade, aux prêches religieux ou aux harangues de propagande. Et selon lui, la Sunna n'aurait pas tant insisté sur la récitation^{lxxvi} et la psalmodie des versets, plutôt que sur leur intelligibilité par la glose ou sur son exégèse, si le Coran^{lxxvii} n'était d'abord destiné à des populations analphabètes ou illettrées, tout du moins jusqu'au XIXe siècle : pour les croyants illettrés, ces dépendeurs aveugles du Livre, comme il aimait à dire, redondance et répétition en simplifiaient la compréhension. Certains agnostiques pensaient même que si Dieu avait créé le Coran sous une forme aussi désordonnée, c'était avant tout qu'il souhaitait sans doute s'adresser aux âmes simples, et pas aux autres : c'était pour ça que l'on recommandait de le psalmodier inlassablement pour les endoctriner, à la façon qu'on fait à présent une récitation à des enfants trop jeunes pour leur enseigner le sens d'un texte. Et pour y trouver leur compte, ces mêmes gens en déduisaient logiquement que si l'homme éduquait suffisamment son esprit, il n'avait dès lors plus besoin du Coran, puisqu'il ne s'adressait pas à eux. CQFD. J'étais toutefois conscient que quand bien ce type de propos serait sans doute gratuit et mal intentionné, dans un monde libre et bien instruit, tous les avis devaient néanmoins compter.

Mon père m'avait aussi précisé que les conquêtes musulmanes s'étant opérées en l'absence d'opposition d'une civilisation existante, et au sein de peuplades frustes et désorganisées qui furent soumises au choix entre le glaive ou la soumission à l'Islam, leurs progressions n'en furent que plus rapides. L'insuffisance de ces peuples assista naturellement à opter pour la conversion. Mon père voyait dans cela une des explications à la rapidité de la conquête islamique aux VIIe et VIIIe siècles. Le sabre ou le Livre, lequel des deux fut le plus décisif, sachant que la plupart des peuples qui se soumièrent à l'Islam le furent par la force ? Des Pyrénées, à l'Ouest, au royaume des Habsbourg en Europe centrale, de l'empire russe émergeant dans le Caucase au désert de Gobi enfin, à l'Est, l'Islam vint y installer ses frontières. Ainsi, les conquêtes musulmanes se heurtèrent aux civilisations existantes déjà bien ancrées : les dynasties Han en Orient, le royaume des Francs à l'ouest de l'Europe qui connut au VIIe siècle le début de l'âge d'or du Moyen Âge de Charlemagne durant l'Empire d'Occident des rois carolingiens, et l'Empire romain byzantin au nord. La péninsule ibérique conquise des 715 par le général berbère ibn Ziyad et les Omeïyades d'Occident, n'est alors qu'un ensemble de petits royaumes visigoths divisés. À ce compte, l'Islam put rapidement se répandre dans des régions aux populations fragmentées, culturellement et socialement pauvres, semblables à la péninsule arabique : en Asie occidentale, en Espagne, en Afrique du Nord ou en Afrique subsaharienne ou en Somalie. Dès la prise de la Mekke d'ailleurs, selon un hadith cité par Al Ghazali, Muhammad avait vaticiné que le « Dar al Islam »^{lxxviii} s'étendrait du sud au nord (l'Europe) ; une prophétie jamais réalisée : la conquête musulmane fut stoppée une première fois au siège de Toulouse par le Duc d'Aquitaine puis quelques années après, par un des rois francs à la « bataille du Pavé des Martyrs », précisément là où les États européens achevaient de s'organiser. Les envahisseurs arabes, ne purent contrôler que des fortins provençaux, firent de Narbonne leur fief pendant une quarantaine d'années, et occupèrent une douzaine d'années l'Occitanie et la Septimanie gothiques au sud du Royaume des Francs, lequel déjà s'étendait au début du VIIIe siècle sur toute l'Europe de l'Ouest, jusqu'à la Russie.

Dans tous les cas, mon père pensait qu'on « naissait musulman » et qu'être musulman était un statut qui dépendait du Tout Puissant uniquement. Et comme pour se soumettre à ses propres certitudes, il s'était convaincu que l'Islam était irréversible en ce qu'il l'emportait sur quelque autre religion ; il était de ceux pour lesquels l'Islam ne se limitait pas au seul culte, entretenant l'idée qu'être musulman préemptait pour ainsi dire tout autre choix de conscience. Il faisait une distinction entre la confession et le statut de musulman, tant et si bien que lors même qu'un être choisirait de suivre une autre pratique religieuse, quelle qu'elle fût, elle ne le dispensait pas d'être musulman au sens juridique du terme. Pour lui, le christianisme ne serait qu'un avatar illégitime de son propre héritage, puisqu'il était désormais représenté par la religion vraie et transcendante qu'était l'Islam. Sa suprématie sur les autres religions ou civilisations, et cette sorte d'inviolabilité du statut de musulman semblaient d'ailleurs apaiser ses craintes : elles étaient censées me protéger de toute manœuvre rusée de la part de ma mère. Ce cheminement de la pensée paraissait l'apaiser, et prenait son expression à travers une espèce de sérénité apparente qui caractérise les personnes habitées par une conviction inébranlable. Pourtant, j'ai ressenti qu'il subsistait une inévitable discordance au sujet de ma confession, et, si mes parents s'aimaient profondément, cela n'en formait pas moins un hiatus invisible que tous deux prirent bien à tâche de surmonter, sinon d'occulter.

Mais j'ai toujours senti que ma mère n'avait pas dit son dernier mot. Elle précisa au Père blanc^{lxxix}, le père Iak (ainsi qu'il avait coutume de se prénommer familièrement, utilisant un diminutif de Iakovos), qui était détaché à la Cathédrale de la Dormition de rite grec-melkite, rue Abou Al Zahab, dans le quartier Al Manshiya tout proche de chez nous, et chargé d'assurer les cours de catéchisme, la particularité d'une telle situation pour laquelle elle sollicitait toute sa bienveillance. Celui-ci, ni une ni deux, le comprit fort aisément et jugea avec beaucoup de sollicitude cette demande de sa paroissienne : il prit donc le parti de m'incorporer à sa catéchèse dans un pays abritant près de vingt pour cent de chrétiens, où les Coptes étaient minoritaires. L'Église grecque-melkite catholique était issue d'une scission de l'Église de l'Orient, branche orientale du christianisme syriaque, rattachée au patriarcat d'Antioche depuis l'an 456. Le terme melkite désignait jadis les partisans de Byzance, au lieu que l'autre branche chrétienne nestorienne, qui reçut le soutien des Perses sassanides, lesquels persécutèrent les melkites, collabora avec les califes abbassides qui régnèrent de 750 jusqu'en 1258, date de la prise de Bagdad par les Mongols. L'Ancienne Église de l'Orient appartenait – avec l'Église apostolique assyrienne^{lxxx} de l'Orient – à la famille des « Églises des deux conciles »^{lxxxi}. L'héritage de l'Église de l'Orient est multiple : il est babylonien, perse, arabe et juif. Beaucoup de chrétiens de l'Église de l'Orient furent séduits par l'Islam au VIIe et VIIIe siècle, à l'instar du grand prêtre Waraqa de la Kaaba, un Islam qui fut alors perçu par beaucoup comme une nouvelle Église chrétienne d'Orient à raison de l'« incorporation » par Muhammad, dès le début de la Révélation, des Évangiles et de la Torah dans son apostolat et sa liturgie. Il y avait à l'appui du lien de l'Islam mekkois les versets (VI, 84 à 90), qui prescrivaient de suivre la direction de tous les prophètes antérieurs : l'Islam n'a jamais cessé de se réclamer d'un judaïsme et d'un christianisme idéal. Si ces chrétiens assyriens ne comprirent l'Islam autrement que comme la fondation d'une autre église chrétienne, initialement du moins le tinrent-ils comme une hérésie chrétienne, et non comme une nouvelle religion ; ce que fort habilement comprit Muhammad lorsqu'il présenta l'Islam de ses débuts comme le prolongement des deux autres religions, lesquelles attendaient un nouveau Messie.

Je m'étais donc très tôt intéressé à l'histoire du rite grec-melkite, du fait de la confession de ma mère et de l'importance qu'elle attachait à la pratique de sa foi catholique et à son patrimoine religieux. Il reste qu'en raison de mon héritage familial, je pus naturellement m'intéresser à la catéchèse du père Iak, sans appréhension et de manière infuse, ma curiosité spirituelle pour le christianisme stimulée par la foi de ma mère. Le père Iak précisa que pour permettre aux enfants d'assister au cours de catéchisme sans attirer l'attention de la rue, celui-ci était assuré dans une annexe discrète, jouxtant la cathédrale, et dont l'entrée se situait juste derrière, dans la petite rue Bek Al Kabir.

— Vous comprendrez, avait dit le père Iak à ma mère, qu'un peu de discrétion ne saurait nuire, car les autorités musulmanes exercent un certain regard dès qu'il s'agit de l'éducation religieuse des enfants de ce pays, particulièrement lorsque la mère de l'enfant est chrétienne... ou une musulmane récemment convertie, vous jugez de ce que je veux dire, n'est-ce pas ? Croyez-moi, même si les chrétiens sont nombreux^{lxxxii}, l'islam est la religion de l'état ; ce qui amène à prendre certaines précautions étant donné la méfiance qui pèse sur les couples comme le vôtre, quand même êtes-vous libre de pratiquer votre religion devant la loi. Mais si vous-même avez le statut de *dhimmi*, votre fils, à tort ou à raison, est tenu pour musulman par les autorités, comme vous le savez. Je vous suggérerais donc de l'enregistrer sous un nom d'emprunt afin d'éviter d'attirer inutilement l'attention, car nous sommes obligés de faire tenir la liste des inscrits au catéchisme pour ne pas manquer à l'administration religieuse, quoique nous le fassions exceptionnellement et seulement si nous sommes sommés de la produire.

En sous-main, que le père Iak n'eût rien planifié avec ma mère sur mon éducation religieuse était peu vraisemblable. Oh ! connaissant la détermination et l'habileté de ma mère, que n'aurait-elle pas fait pour ne pas trahir Jésus Christ sans aller contre la volonté de mon père ? Dès lors, je n'osais croire qu'elle eût envisagé avec le père Iak autre chose qui n'aurait pu satisfaire ces deux desseins en apparence irréconciliables, sauf pour elle sans doute ; et de quoi pouvait-elle avoir convenu, n'était qu'il m'enseignerait tous les acquis de catéchèse correspondant à la première communion, et aussi, qu'il lui délivrerait un certificat à mon nom pour preuve, quoique je fusse exempté de cette cérémonie, et qu'il veillerait en outre à n'enseigner le dogme de la Trinité^{lxxxiii} dès l'instant où je serais absent de la classe (pour ne pas heurter ma sensibilité de musulman et ainsi éviter les malentendus inutiles avec mes cours coraniques et les principes islamiques de l'Unité ou de la transcendance absolue de Dieu), et que sais-je encore pour me disposer à recevoir quelque jour, si Dieu le voulait, les sacrements que j'eusse désirés ? Avec sans doute le secret espoir de me guider par l'instruction des évangiles, de ce que je fus dès le septième jour après ma naissance, à ce que je pouvais devenir. Et il avait précisé :

— Afin d'éviter de nuire ou disputer vos enseignements coraniques, vous-même présent, je m'abstiendrais ou veillerais à n'évoquer presque point ces dogmes chrétiens essentiels que sont l'Incarnation, la Trinité^{lxxxiv} ou le Salut de l'âme et la Rédemption des péchés. Tout compte fait, je fais référence à Jésus Christ fils de Dieu^{lxxxv}, il vous suffira d'entendre : le prophète Jésus-Issa fils de la vierge Marie immaculée.

Et plus gravement, en tout cas, ce fut de cette manière que je tins l'expression plus soucieuse qu'il prît soudain à l'invocation de l'eucharistie comme il m'expliquait ce sacrement liturgique qui perpétue le sacrifice du Christ par la transsubstantiation du pain et du vin en corps et sang du Christ. Une cérémonie par laquelle un chrétien prie Dieu et honore son caractère à la fois

immanent et transcendant et communie lors de la célébration de l'eucharistie pour le recevoir dans son âme en invoquant la souffrance du Christ pour le salut de l'homme.

— De la sorte, ajouta-t-il, s'agissant de la crucifixion^{lxxxvi}, il faudra l'entendre comme un rappel à Dieu sans penser au supplice de la croix. Et il en sera de même pour les dogmes chrétiens de l'Incarnation, du péché originel et de la Rédemption, dont je vous demanderais de faire abstraction, précisa-t-il. Et de ce qu'ayant bien le temps, dans votre méditation d'adulte, de réfléchir au message liturgique, vous comprendrez alors au fil du temps la parole du Christ sans que cela suscite de conflit dans votre éducation religieuse. Car, voyez-vous, j'estime que mon action s'inscrit dans un effort œcuménique : il ne tient qu'à moi de vous enseigner les bases du christianisme, par manière d'un triptyque de nos héritages, et faire tant que de préserver votre profession de foi musulmane. Vous devez tenir mon instruction essentiellement comme une démarche personnelle servant à compléter les dogmes de votre confession musulmane, et de ce fait même, inscrire ma catéchèse comme un enseignement qui vous permettra de mieux situer votre profession de foi...

Je pense avoir gravé à jamais dans ma mémoire d'enfant le sourire énigmatique que le père Iak ne put réprimer lorsqu'il prononça dans un style à la fois ferme et mesuré, « *mieux situer votre profession de foi* », laquelle pour moi se résumait comme pour tout musulman à la simple récitation de ma « shahada ». Et il poursuivit :

— C'est ainsi que mon action vous permettra de replacer le christianisme dans la tradition dont le Prophète Muhammad s'était inspiré durant sa période mekkoise, au début de son apostolat d'avant l'hégire. Je compte sur vous pour me faire part de toute interrogation afin que vous ne soyez pas perturbé sur le chemin de votre foi. Se tournant vers ma mère, puis me regardant à mon tour, il ajouta : en revanche, je vous demanderais d'être particulièrement discret et éviter d'évoquer votre présence en tant qu'auditeur libre à mes cours, car elle pourrait interpeler les autorités islamiques et surtout susciter des réactions malvenues chez certaines âmes mal disposées à l'écoute du message du Christ. Savez-vous, dit-il, en s'adressant à ma mère, que mon dessein n'est pas de promouvoir un credo islamo-chrétien ou tel autre prêchi-prêcha. Lesquels, à l'instar des clichés usuels de certains adeptes soumis du dialogue œcuménique insipide, sont toujours prompts à prêcher la fusion de l'huile et de l'eau. Bien au contraire, nul autre propos n'est le mien que celui d'enseigner le message divin et les écritures bibliques. Mais mon intention ne propose rien moins que celle de me situer par rapport ou en opposition à l'islam : ma catéchèse, croyez-moi, s'inscrit uniquement dans une démarche exégétique, celle du caractère historique des Évangiles ; et, soyez-en convaincu, je jugerais à propos de ne faire rien tant qu'éviter de présenter un quelconque conflit théologique ou une contradiction avec la confession de votre père, laquelle de surcroît vous appartient depuis votre naissance. Je suis simplement à vos côtés pour nourrir votre foi, mon fils, avec ceci du reste que vous pourrez plus tard en juger par vous-même.

Il n'en fut pas dit davantage. Étant le fils de mon père, je fus bien entendu exonéré de baptême (ainsi je l'avais entendu de façon énigmatique de la bouche de ma mère) quand même serait-ce un moindre mal puisque selon le père Iak, un homme aura toute sa vie l'occasion de se rapprocher de Jésus Christ. Il avait ajouté de façon prémonitoire, en présence de ma mère, sciemment ou non, il la prenait à témoin :

— Il n’y a pas le feu, j’ai foi en Dieu... Puis se tournant vers moi avec un léger sourire : mais j’ai aussi confiance en vous ; je suis certain qu’un jour ou l’autre vous saurez reconnaître Dieu le Père, même s’il vous a déjà enjoint de le faire sans que vous ayez eu votre mot à dire (une allusion aux injonctions du Coran et à mon statut de musulman au regard de la loi islamique), car Jésus sera toujours à vos côtés pour vous guider, mon fils.

Je n’étais encore qu’un enfant qui avait du mal à saisir la portée des paroles d’un adulte, celles d’un prêtre de surcroît, dès lors qu’il s’agit de transmettre la foi ; mais si je ne compris tout leur sens que bien après, du moins les avais-je retenues ces paroles ! C’est que l’entregent de ma mère n’avait d’égal que son art consommé de convaincre tout individu qui prenait le risque de lui adresser un bref regard ou osait s’attarder quelques secondes sur son sourire ; lequel était largement suffisant pour persuader les plus récalcitrants, mis à part certains membres de la famille de mon père, je devais bien l’admettre.

Le père Iak était un missionnaire, d’origine grecque, comme ma mère ; et le hasard faisant bien les choses, cela dut grandement arranger mon inscription au catéchisme. Je me souviens qu’il avait, au début de notre conversation, parlé du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle à ma mère, car ses parents, de fervents croyants, l’avaient nommé Iakovos après s’être connus lors d’une étape de ce chemin spirituel, à Saint-Jean-Pied-de-Port, un magnifique village au pied des Pyrénées. Je ne compris que plus tard pourquoi il avait fait allusion à ce pèlerinage avec un petit sourire que sembla si aisément partager ma mère ce jour-là^{lxxxvii}.

Père Iak avait fréquenté dans les années trente les bancs de l’Institut des Lettres orientales de l’Université Saint-Joseph à Beyrouth, où il avait suivi un cycle supérieur en arabe classique et études islamo-chrétiennes, avant sa théologie et le début de son sacerdoce. Il était revenu plus tard au Levant, ainsi nommait-il sentimentalement la région, pour enseigner à l’Institut des Sciences religieuses de l’Université Saint-Joseph à Beyrouth puis comme pensionnaire de l’Institut français d’études arabes à Damas, avant d’être affecté par l’ordre des Pères blancs en Afrique du Nord puis en Égypte. Une vie étonnante. Il m’avait même confié qu’il fut quelques années ermite dans une petite bicoque dans les gorges d’un oued sur la côte méditerranéenne qui servait de frontière entre l’Algérie et le Maroc, tout prêt d’un petit village marocain du bord de la Méditerranée qu’on nommait « la bienheureuse » ou quelque nom de ce genre. Il me revint à penser que le père Iak, pédagogue subtil et très compétent dans sa partie, notamment en islamologie, une matière dont il était un éminent spécialiste, était très apprécié de la trentaine d’élèves du cours de catéchisme. Dans une large mesure, je lui suis redevable de l’attachement aux valeurs religieuses, de l’intérêt pour les textes bibliques et de l’ouverture d’esprit que j’affichais en tant que musulman pratiquant. Je lui savais gré de m’avoir inspiré dans mes réflexions spirituelles ; grâce à lui, j’avais atteint une forme de sérénité et acquis un équilibre naturel dans ma foi, une heureuse synthèse qui m’autorisa à assumer sans effort mes deux héritages religieux sans que l’un de mes patrimoines mystiques (c’est ainsi du reste que je désignais ces deux roues de ma bicyclette) pût troubler le second.

NOTES

¹ Les citations et versets du Coran du présent ouvrage sont souvent extraits de la traduction de Denise Masson publiée en 1967 chez Gallimard (La Pléiade). Certains versets sont tirés du site islam-fr.com, tandis que d'autres ont été traduits par l'auteur dans le but de préciser certains vocabulaires ou expressions. Le choix de Denise Masson, une femme, ce qui reste unique pour une telle œuvre, s'est sans doute imposé de lui-même. En effet, s'inspirant des meilleures traductions du Coran en langue française (sans doute de celles de R. Blachère de 1957, et plus anciennement celle de L. Maracci de 1698), sa traduction de 1967 est considérée la plus lisible et est une des plus recommandées et la plus diffusée. Elle a en outre l'avantage d'être une traduction d'un non-musulman et d'avoir obtenu le « satisfecit » (essai révisé) « d'essai d'interprétation du Coran inimitable » par les Institutions Sunnites de l'Université Al-Azhar du Caire.

² *Mubkammat* : qui fait autorité, sans aucun doute.

³ *Umm al kitab* : la Mère du Livre. Cette expression revient dans les versets (XIII, 39) et (XLII, 4) pour désigner l'archétype du Coran, inscrit de toute éternité sur « la Table gardée » dont il est question dans le verset (LXXXV, 22) pour signifier l'éternité et l'immutabilité de la Parole divine (Denise Masson, Traduction du Coran, livre 1, note 1, 2, [III, 7]).

⁴ *Mutashabit* : ambigu, travesti. Les versets qui donnent lieu à plusieurs interprétations possibles, qui peuvent prêter à confusion, à des discussions (cf. L. Gardet, Introduction à la théologie musulmane, 1948, p. 397).

⁵ Dans le Coran, ce massacre est évoqué dans la Sourate (XXXIII, 26-27). Un récit détaillé figure dans la biographie du Prophète Muhammad de M. Ibn Ishaq, « Muhammad », traduction par Abdurrahmân Badawî, d'après la recension d'ibn Hisham, p.192-193, tome 2, Editions Al Bouraq, 2001. L'épisode est également cité par Tabâri : La Chronique (Volume II, Muhammad le sceau des prophètes), Actes-Sud, p. 231.

Ibn Ishaq, né à Médine vers 704, est un historien arabe qui fut accusé de défendre les thèses chiïtes et fut parfois considéré comme mutazilite, mais son œuvre monumentale au VIII^{ème} siècle sur la vie du

Prophète reste la référence en la matière, pour les sunnites autant que les chiïtes, et ce en dépit du fait que les copies originales aient quasiment disparu. Parmi celles-ci, il faut retenir la quatrième version d'ibn al Athir, dont une partie est dit-on conservée à la Qarawiyn de Fès. La référence principale de son œuvre, la recension de l'irakien ibn Hisham au IX^e siècle, en est une version abrégée, et est couramment utilisée comme référent de l'œuvre d'ibn Hishaq. Un de ses critiques les plus sévères fut ibn Hanbal (fondateur de la jurisprudence hanbalite traditionaliste, une des quatre écoles de jurisprudence sunnite, courant orthodoxe du IX^e siècle prédécesseur à celui d'ibn Taymiyya au XIV^e siècle et au Wahabisme en Arabie Saoudite, tous opposants farouches au mouvement mutazilite dès les tout premiers siècles de l'islam). On peut supposer que l'origine de la critique fut alimentée par les accusations d'appartenance ou les sympathies d'ibn Ishaq pour le mouvement mutazilite (il fut accusé d'être un qadarite), lequel représentait le courant de pensée principal de la Sunna depuis l'origine de l'islam, mouvement qui disparut peu après (à compter du IX-X^e siècle) pour laisser place à la Tradition islamique actuelle.

⁶ Le bien et le mal mais aussi en islam, « Le louable et le blâmable », *mahmud* et *madmun* respectivement en arabe littéral. *Mahmud* (louable) est de la même racine que le prénom *Abmad* (le *loué*), un des prénoms du Prophète de l'islam.

⁷ « En Islam, la morale, comme la vertu, c'est l'acte vertueux uniquement, car la vertu ne se fonde pas dans la nature humaine, celle-ci en serait incapable. L'homme moral n'est pas celui qui possède une vertu acquise, c'est celui qui pratique l'acte moral et la nature de celui-ci n'est définie qu'à la lumière de la Révélation. En Islam, la vie morale n'est pas l'épanouissement dans les vertus, avec une nature douée de raison, c'est au contraire, une succession d'actes : pour être moral, l'homme n'acquiert pas des vertus comme il ne naît pas avec elles, il acquiert des actes vertueux qui seront additionnés devant Dieu (XIV, 51). En Islam, la vertu ne se fonde pas dans la nature humaine à cause de l'incapacité de cette dernière. La vertu consiste dans l'accueil de la Révélation offerte par Dieu, dans l'obéissance et la confiance absolue en Dieu. En conséquence, seul le Coran crée en l'homme les racines du sens moral qui le fait homme éthique d'une morale servie par Dieu lui-même. » (VIII, 41) (pour une interprétation de l'éthique islamique, se référer à l'ouvrage magistral de Marie-Thérèse Urvoy : « Islamologie et monde islamique », chapitre 3, p. 46-48, Éditions du Cerf).

« La révélation coranique, tout orientée sur des perspectives eschatologiques, ne s'appesantit pas sur la valeur morale des actes humains. Quiconque cherche à savoir si une véritable éthique ressort du Livre sacré, se heurte à un dilemme insoluble. On peut dire, en gros, que d'après les musulmans : le bien est ce que Dieu commande, le mal est ce qu'il interdit. Le péché est donc considéré comme une désobéissance à la loi. L'Islam ne s'est pas arrêté à la notion métaphysique qui identifie Dieu avec le "Bien" absolu. » Denise Masson, « Traduction du Coran », livre 1, Introduction.

⁸ Subha ou communément aussi, tasbih : chapelet musulman composé de 33 boules, censées représenter le tiers des 99 noms de Dieu, que l'on porte au poignet droit et dont on égrène les boules de manière répétitive pour psalmodier en silence des versets du Coran ou des louanges à Dieu.

⁹ Traduit en arabe par *fardi* (individuelle) et *shakhsi* (personnelle). Cette notion d'individu ou de personne n'apparaît que rarement dans le Coran, cinq pour la première, aucune pour la seconde, si ce n'est deux mots de la même racine trilitère ch-h-s pour une signification autre que celle de la personne. C'est dire la volonté d'exclure ces notions liées à l'individu puisque l'islam est avant tout un collectif, une communauté ou la religion écrase l'individu. Pour une analyse plus détaillée, voir Marie-Thérèse Urvoy : « Islamologie et monde islamique », chapitre 2, p. 23, Éditions du Cerf.

¹⁰ Averroès. Médecin, juriste et philosophe andalou du XII^e siècle, un des plus grands penseurs de la civilisation musulmane.

¹¹ cf. principes du courant de pensée mutazilite, école théologique dominante durant les premiers siècles de l'islam réconciliant le rationalisme et la philosophie grecque avec les principes de la foi musulmane. Ce courant, qui prône la nature humaine du Coran, et considère l'homme comme totalement libre de son destin, insiste sur l'existence du libre arbitre chez l'homme. Le Mutazilisme écarte donc le dogme actuel de la Sunna d'un Coran créé, d'origine purement divine, qui exclut tout recours à un quelconque libre arbitre. Ce courant majoritaire au début de l'islam, était encore très présent jusqu'au XIIe siècle en Andalousie mais commença son déclin à partir du Xème siècle. Il prit fin avec les derniers écrits inspirés d'Ibn Rochd (Averroès) en Andalousie au XIIe siècle et fut théologiquement « achevé » par les thèses du grand théologien islamique Al Ghazali au XI/XIIe siècle (« L'incohérence de la Philosophie », 1095).

¹² La Sunna, ou Tradition musulmane : recueil des paroles et actes du Prophète. « Complément naturel de la Révélation coranique, ce corpus de textes narratifs et normatifs constitue la seconde source canonique en Islam. Pour l'immense majorité des musulmans (c.-à-d. les sunnites), la Tradition récapitule le message que le Prophète transmet à sa communauté, à la fois pour expliciter la Révélation et pour en illustrer concrètement les normes et les valeurs », Ali Merad, « La tradition musulmane », p.3, Que sais-je, Puf. Pour les musulmans chiïtes, les critères de validation de la Tradition prophétique sont différents de ceux de l'orthodoxie sunnite. Essentiellement, les chiïtes considèrent que seuls sont authentiques les hadiths transmis par la descendance de la famille du Prophète, c.-à-d. les descendants de Ali et Fatima, respectivement cousin germain et fille du Prophète.

¹³ *Claire, pure, incontestable* : verset du Coran selon lequel le Coran fut dicté dans une langue arabe parfaitement claire. L'adjectif *moubyn* en arabe est diversement traduit selon les différentes versions du Coran.

¹⁴ De la tribu Quraych à laquelle appartenait le Prophète.

¹⁵ Souvent les sunnites défendent le caractère sacré de la langue arabe au prétexte qu'elle est la langue par laquelle le Coran fut révélé par l'ange Gabriel. Selon la Tradition, le Coran, dicté par *l'ange Gabriel* à Muhammad, vient directement de Dieu. Pour ce motif, quand la plupart des Arabes tendent à rejeter la valeur théologique des traductions du Coran, d'autres peuvent le faire afin d'assurer la dominance de l'arabité sur la religion musulmane, et par cette démarche, en consolider la suprématie politique et religieuse.

¹⁶ La langue arabe fut fixée dans la deuxième moitié du VIIIe siècle, soit près d'un siècle et demi après le décès de Muhammad en 632. On doit la première lexicographie arabe à Ibn Ahmad (mort en 786) et le premier traité de grammaire d'arabe classique à Sibawayh (mort en 796).

¹⁷ Il est vrai que seul l'arabe peut transmettre les valeurs religieuses d'une récitation du Coran, laisser l'emprise liturgique inaltérée, maintenir son caractère envoûtant ou son évocation verbale intacte. Et les non-arabisants ne peuvent saisir la portée psalmodique du texte que l'on ne peut retrouver dans une traduction.

¹⁸ Déduit de Molière, « Les Femmes Savantes (II, 7) et D. Juan (III, 1) ».

¹⁹ On recenserait dans la Sunna et le Coran pas moins de 70 interdits, selon certains docteurs de la foi, plus selon d'autres.

²⁰ (III, 110)

²¹ « En morale, l'essentiel de la loi musulmane est la foi, avec l'adoration, la reconnaissance, le support des épreuves, le sens de la présence de Dieu et le souci de le satisfaire. » (Jacques Jomier, « Un chrétien lit le Coran », p.122, Les Éditions du Cerf, 2015).

²² Extrait du livre d'Al Ghazali : « Le livre du licite et de l'illicite ».

²³ (XXI, 23)

²⁴ Les « houris », ces vierges d'une beauté inouïe, récompensent des bienheureux au paradis, terme qui figure dans une vingtaine de versets du Coran de la période mekkoise. Certains autres versets (LII, 24 ; LVI, 17 ; LXXVI, 19) mentionnent la présence d'éphèbes au paradis. Pour de plus amples analyses sur la vie au paradis en islam, voir entre autres le livre de l'universitaire suisse Sami Aldeeb, « Religion et droit dans les pays arabes », Presses universitaires de Bordeaux, 2008.

²⁵ Les versets (XXXIII, 55 et 59) ne concernent que les épouses du prophète, celles-ci peuvent apparaître sans voile dans certaines parties de la maison (junah), et voilées à l'extérieur... afin qu'elles ne soient pas importunées par d'autres musulmans.

²⁶ Il n'existe que deux versets du Coran qui concernent le voile, ou la répudiation d'ailleurs, tant est que leur interprétation relève dans toute son étendue des autorités religieuses, oulémas ou savants en religion. Cependant, il est à noter que ces deux versets (cf. note ci-après) n'offrent aucune information sur la manière de porter le voile ; la loi islamique (Sharia) n'aurait donc pas obligation de légiférer sur le port du voile pour la femme musulmane. Mais la Tradition, encore une fois, en a jugé autrement.

²⁷ Il y a également ce hadith relatant le massacre de la troisième tribu juive des Banu Qurayza à Médine²⁷ qui mentionne la capture de la juive Rayhana, qui ayant perdu mari et père refusa nonobstant de se convertir, mais que Muhammad pris néanmoins pour concubine après l'avoir enveloppée d'un voile ou d'un drap pour la soustraire aux regards de ses combattants.

²⁸ « Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de se couvrir de leurs jilbabs (grands voiles) : c'est pour elles le meilleur moyen de se faire connaître et de ne pas être offensées » (XXXIII, 59) ou « Dis aux croyantes de baisser leurs regards, d'être chastes, de ne montrer que l'extérieur de leurs atours, de rabattre leurs voiles sur leurs (poches)... » (XXIV, 31). Nulle part n'est évoquée explicitement dans le Coran l'obligation de se couvrir la totalité du visage ou du corps, mais seulement de rabattre leurs « jilbabs » ou leurs « khimars » sans davantage de précisions sur ces étoffes ou la façon de les porter.

²⁹ Plateaux du centre de l'Arabie.

³⁰ Cela annule, paraît-il, la valeur d'une prière.

³¹ Il existe quelques versets qui engagent les musulmans à la bienveillance et la tolérance à l'égard des autres religions et non à la contrainte, même s'ils sont rares ; ils demeurent de toute façon ambigus, comme le verset (LVII, 27), ou alors, ils sont suivis par d'autres versets au ton menaçant pour ceux qui ne choisiraient pas l'islam, citons : « Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur terre auraient cru.

Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants [musulmans] ? » (X, 99), mais ce verset est immédiatement suivi par une menace pour ceux qui n'embrasseraient pas l'islam : « mais un être ne peut croire qu'avec la permission de Dieu et sera conduit à l'abomination [châtiment] s'il ne raisonne pas [s'il ne saurait raison gardée] » (X, 100) ; et citons surtout ce verset empreint de compréhension à l'endroit des chrétiens au début, puisqu'il loue la mansuétude et la pitié chez les chrétiens, mais là aussi, ce verset conclut que ceux des chrétiens qui ne se convertirent pas à l'islam sont des pervers : «... et Nous les avons fait suivre de Jésus fils de Marie et avons apporté l'Évangile, et mis dans les cœurs de ceux [chrétiens] qui le suivirent douceur et mansuétude. Mais la religion qu'ils inventèrent [christianisme], nous ne le leur avons nullement prescrit, car [ils devaient] seulement rechercher à satisfaire Dieu [embrasser l'islam]. Mais ils ne l'observèrent pas. Nous avons récompensé ceux qui crurent [se convertirent], mais beaucoup [ceux qui choisirent de rester chrétiens] étaient des pervers. » (LVII, 27).

³² « ... Nous vous expulserons certainement de notre territoire, à moins que vous réintégriez notre religion. Assurément nous anéantirons les injustes et vous établirons dans le pays après eux. Cela est pour celui qui craint ma présence (au jugement dernier) et craint ma menace. » (XIV, 13-14) (L, 14) (L, 45) (L, 28) (XX, 113).

³³ La période médinoise (du nom de la ville Médine, anciennement Yathrib, ayant accueilli le prophète lors de son émigration de la Mekke [hijra] et qui donnera le jour à la première constitution de Médine, est caractérisée par l'association du religieux au pouvoir politique et militaire. Cette relation obsessionnelle pour associer religion et pouvoir politique n'a jamais quitté la société islamique jusqu'à nos jours.

³⁴ La législation islamique admet de manière arbitraire à tout dire qu'un verset tardif abroge un verset antérieur en cas de commandements aux interprétations contradictoires. Par exemple, les vertus de l'alcool, d'abord exaltées, furent ensuite déniées, ce qui a abouti à bannir l'alcool (consommation, fabrication, vente) par le droit islamique alors que l'interprétation du Coran ne le prescrit pas, même pas formellement dans la sourate V (V, 90).

³⁵ Le plus grand théologien de l'Islam. Il fut d'abord philosophe, puis ennemi et critique de cette discipline, mais également un des plus grands mystiques de l'Islam ayant largement influencé la pensée soufie. La résonance de son œuvre est prépondérante dans toute la pensée islamique. Ses écrits furent essentiels dans l'interprétation orthodoxe de la Sunna et enterrèrent définitivement le rationalisme du mouvement « mutazilite » du début de l'islam et de la pensée critique, mouvement qui fut marginalisé et ses représentants traités d'hérétiques par les califes abbassides et les tenants d'une lecture traditionaliste de la Tradition. Son opposition intellectuelle à la philosophie et aux philosophes fut telle que cette matière reste toujours interdite dans la scolarité et l'enseignement des pays musulmans.

³⁶ Al Ghazali : « Livre de l'intention, de la pureté et la sincérité », Al Bouraq, p.25, 93.

³⁷ Al Ghazali : « livre d'éducation et de récitation du Coran », El Bab éditions, p.9

³⁸ « Pas de contrainte en religion ! Car la voie droite se distingue de l'erreur. Donc, celui qui ne croit pas au "taghout" (idoles ou démons) et qui croit en Dieu a saisi l'anse la plus solide et sans fêlure. Dieu est celui qui entend et qui sait tout (Audient et Omniscient) » (II, 256). Verset typique de la période mekkoise, mais qui fut vraisemblablement révélé durant l'hégire, alors que Muhammad cherchait la protection des tribus juives et arabes de cette ville alors nommée Yathrib. Ce verset est souvent mis en avant dans un but apologétique et sciemment cité de manière parcellaire et en dehors de son contexte, pour en exciper d'un

aspect clément et souvent comme l'affirmation d'une preuve de tolérance dans le Coran. Selon Marie-Thérèse Urvoy (p.345), certains penseurs islamiques comme ibn Gazwi ou ibn Katir affirment même que ce verset aurait été abrogé par le « verset du sabre ou de l'épée » (IX, 5) (cf. introduction au Tome 2).

³⁹ La Sainte Mecque.

⁴⁰ « Dieu ordonne la justice, la vertu et la libéralité envers ses proches parents. Il interdit la turpitude, l'illicite et l'iniquité » (XVI, 90), « La malédiction de Dieu ne pèse-t-elle pas sur les iniques ? » (II, 18), « Seigneur, préserve-moi des suggestions démoniaques et préserve-moi Seigneur de leur présence » (XXIII, 97), « Qu'ils pardonnent ! N'aimeriez-vous pas que Dieu vous pardonne ? » (XXIV, 22), « Si tu les châties, ils ne sont que tes serviteurs, et si Tu leur pardonnes, Tu es le Puissant, le Sage » (V, 118).

⁴¹ Al Ghazali : « livre d'éducation et de récitation du Coran », El Bab éditions.

⁴² L'un des plus anciens hadiths (dires et actes de vie du prophète) transcrits de Mahomed dit : « j'ai reçu l'ordre de combattre les hommes jusqu'à ce qu'ils disent : "Point de divinité excepté Allah". Celui qui le dit préserve de mon atteinte ses biens et sa personne. » Marie-Thérèse Urvoy : « Islamologie et monde islamique », chapitre 11, p.144, Éditions du Cerf.

⁴³ Voici une liste de versets encourageant cette violence : « ... Que Dieu combatte (*qaatala*) les juifs et les chrétiens ! (Traduction de Denise Masson : Que Dieu les anéantisse ! Ils sont tellement stupides) » (IX, 30), ou encore : « Que celui qui ne croit pas en Allah et en son Prophète, sache que nous avons préparé un Brasier (le feu de l'Enfer, la Fournaise) pour les mécréants (infidèles) » (XLVIII, 13) et... « vous les combattrez (*tuqatilu* : *se battre*), à moins qu'ils n'embrassent l'islam » (XLVIII, 16), et aussi : « Que les croyants ne prennent pas pour alliés des infidèles au lieu des croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux » (III, 28), et même, « N'obéis donc pas aux infidèles ; et avec ceci (le Coran), lutte contre eux vigoureusement » (XXV, 52), ainsi que : « ... un groupe d'entre eux (tribu juive des Bani Qurayza de Médine) vous tuiez, et un groupe vous faisiez prisonniers. Dieu vous a fait hériter leur terre, leurs demeures, leurs biens... (XXXIII, 26-27), puis : "Saisissez-le ! Puis, mettez-lui un carcan ; ensuite, brûlez-le dans la Fournaise ;... ensuite, Nous lui aurions tranché l'aorte." (LXIX, 30-31-46), etc.

⁴⁴ Cf aux sourates : (IV, 34) (V, 38-51) (XVIII, 28) (LX, 9) (V, 33) (IX, 123), et « Au voleur et à la voleuse, tranchez les mains en récompense... » (V, 38), « Combattez : ceux qui ne croient pas en Dieu et au Jour dernier ; ceux qui ne déclarent pas illicite ce que Dieu et son Prophète ont déclaré illicite ; ceux qui parmi les gens du Livre ne pratiquent pas la vraie Religion. Combattez-les jusqu'à ce qu'ils payent directement le tribut après s'être humiliés » (IX, 29), voire également certains des versets cités en tête de chaque chapitre.

⁴⁵ Ibn Ishaq, « Muhammad », traductions et notes de A. Badawi, tomes 1 & 2, Editions Al Bouraq.

⁴⁶ Le grand théologien perse Tabari, (Imam Tabari – trad. du persan par Hermann Zotenberg – *La Chronique, Histoire des prophètes et des rois*, Actes Sud/Sindbad, coll. « Thésaurus », 2001), raconte au 10e siècle un de ses assassinats : « il y avait une femme du nom d'Asma bint Marwan. Elle faisait des vers particulièrement insultants pour le prophète de l'islam. Quand ces vers furent rapportés à Muhammad, il dit tout haut : est-ce que personne ne me débarrassera de la fille de Marwan ? Il y avait là un homme du clan de la poétesse, Omayr ibn Adi... le soir même il s'introduisait chez elle. Elle dormait au milieu de ses enfants. Le dernier encore au sein, sommeillait sur sa poitrine. Il la transperça de son épée. Il dit : "Envoyé

de Dieu, je l'ai tuée !" "Tu as secouru Allah et son Envoyé o Omayr", répondit celui-ci. Un passage est également cité par Anne-Marie Delcambre. "Le mois suivant, le poète centenaire Abou Afak fut tué pendant son sommeil, à cause de quatre vers de poésie contre Muhammad. Le Prophète avait prononcé négligemment : qui me fera justice de cette crapule ?

Par ailleurs, 'la plus ancienne biographie de Muhammad, celle d'ibn Hishaq, traite longuement des campagnes et expéditions des musulmans à l'époque du Prophète. Et parmi les expéditions, on trouve 'Les assassinats politiques'. Le premier assassinat perpétré sur l'ordre de Muhammad est ce que le traducteur, Abdul Rahman Badawi, intitule 'Le meurtre de Kaab b. Al Ashraf' (ibn Hishaq, » Muhammad », p.18-25 tome 2, éditions Al Buraq). C'était un poète de Médine, juif par sa mère (de la tribu des banu Nadir), qui n'avait cessé de tourner le Prophète en dérision. Lorsqu'il apprit le succès de Badr, il se rendit à la Mekke pour inciter les mekkois à la vengeance. Et là, Muhammad, excédé, ordonne son assassinat : ' Qui veut me débarrasser de Kaab ibn Ashraf ? Muhammad b. Maslamah répondit : ' Moi, ô envoyé de Dieu, je m'en chargerai, je le tuerai. ' L'Envoyé de Dieu lui dit : ' Fais-le si tu peux '. L'assassinat du poète juif est largement commenté dans la biographie d'ibn Hishaq. Les cas de meurtre recensés par ibn Hishaq sont nombreux et ils occupent une partie importante du deuxième volume de sa biographie. C'est le cas de l'assassinat du juif Satam b. Abi al Huqayq à Khaybar (une oasis au nord de Médine). La tribu médinoise arabe des Khazraj demande à Muhammad la permission de le tuer. L'Envoyé d'Allah leur en donna la permission. Mais le meurtre de Kinanah ibn Rabi, trésorier de la tribu juive des Banu Nadir est le plus cruel. Quand il refusa de révéler où se trouvait le reste du trésor de sa tribu, l'Envoyé d'Allah ordonna alors à Al Zubayr de le torturer : Al Zubayr se mit à brûler sa poitrine, jusqu'à ce que le prisonnier fût sur le point de mourir. Puis l'Envoyé d'Allah le livra à Muhammad b. Maslamah ; celui-ci lui coupa le cou, pour venger son frère... puis le Prophète proclama devant ses fidèles : ' Tuez tout juif qui tombera en votre pouvoir '.

Dans son livre sur Muhammad (Mahomet, aux éditions du Seuil, 1961), le sociologue, marxiste, antisioniste et porte-parole de la cause palestinienne, Maxime Rodinson parle des assassinats politiques : ainsi au retour de Badr, la rancune du Prophète se déchaîna contre deux prisonniers mekkois. Ils s'étaient informés à des sources juives et iraniennes, lui avaient posé des questions difficiles. Ils s'étaient moqués de lui et de ses messages divins. Muhammad ordonna de les exécuter. L'un d'eux lui dit : ' Et qui s'occupera de mes garçons, Muhammad ? ' Il répondit : ' l'Enfer ' (et lui trancha la gorge). Passage extrait du livre d'Anne-Marie Delcambre : ' L'islam des interdits ', p. 25 à 31, Desclée de Brouwer, 2003.

⁴⁷ Coran, Sunna, Sira.

⁴⁸ La langue arabe est essentiellement construite autour de dix formes verbales consonantes trilitères. La quasi-totalité de son lexique est composée de champs lexicaux tous issus de ces formes verbales.

⁴⁹ Taqiya : Dispense accordée au croyant de ne devoir pas observer ses obligations de musulman en cas de nécessité, de danger ou pour se défendre. Par exemple, mentir, tuer, dissimuler, voire renier sa foi (apostasie), ne sont plus considérés comme des péchés majeurs ou mortels si ces actes répondent à cette notion de « taqiya ». Mais nulle part il est précisé comment ce concept de taqiya peut s'appliquer. Ainsi, le fait de dissimuler ou de mentir (pour défendre l'islam, ou défendre un acte commis au nom de l'islam, par exemple) et uniquement face à des non-croyants est autorisé par les sunnites si l'acte envisagé justifie la taqiya. Pour les chiïtes, la taqiya est une obligation générale sans exception en raison de la position d'Ali qui dût la pratiquer.

⁵⁰ Jacques Jomier, « Un chrétien lit le Coran », p.70, Les Éditions du Cerf, 2015.

⁵¹ Hila (ruse) : « Les fils d'Israël rusèrent contre Jésus... Allah rusa contre eux. Allah est le meilleur de ceux qui rusent » (III, 54) et aussi : « Nous avons suggéré cette ruse... » (XII, 76). La ruse en islam est juridiquement légale donc, c'est la raison pour laquelle, avec la notion de « taqiya », les promesses ou les engagements d'un musulman n'ont pas la même valeur que dans d'autres sociétés de droit, notamment s'ils engagent une obligation au bénéfice d'un non-musulman.

⁵² Islam avec une majuscule désigne aussi, non pas la religion islamique (islam), mais la civilisation de manière plus large, le pendant de la Chrétienté pour le christianisme.

⁵³ On retrouve de façon marginale cette prononciation du « j » pour certains mots en Afrique du Nord et un peu plus fréquemment au Yémen.

⁵⁴ Littéralement : ont un degré supérieur à elles.

^{lv} Comme les Églises catholiques maronite, chaldéenne, syriaque, copte ou arménienne, elle fait partie des Églises orientales catholiques dépendant de Rome. Les Melkites sont des Chrétiens de rite byzantin (Byzance ou Constantinople, maintenant Istanbul) ayant rejoint l'Église catholique en 1724. L'Église grecque-melkite catholique couvre les territoires des trois patriarchats historiques d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie. Actuellement, elle compte plus de 25 diocèses et exarchats, en Orient et à travers le monde. Ses croyants seraient plus de 1 500 000. Son siège patriarcal est basé à Damas. (Œuvre d'Orient : publication trimestrielle au service des chrétiens d'Orient, contact@oeuvre-orient.fr).

^{lvi} Sépharade ou sephardi : juifs originaires de l'Empire Ottoman, ou de pays arabes tels que l'Égypte, l'Afrique du Nord. Mizrachi (ou mishraqi en arabe), ceux des sépharades originaires du Moyen-Orient, d'Iran ou de la péninsule arabique, et également d'Asie.

^{lvii} Vendredi, jour où les musulmans s'assemblent (réunion) (LXII, 9). La prière collective du vendredi est obligatoire.

^{lviii} J-M. Abdeljalil : « L'islam et nous », Foi vivante, Les Éditions du Cerf, 1991.

^{lix} Voir (62, 9-11)

^{lx} Le terme Arabe ne devrait désigner que les peuplades de la péninsule arabique. Est-ce par paresse, ou par volonté dominante, ou pour une autre raison qu'on désigne par « Arabes » les autres peuplades de l'Euphrate à l'Atlantique, ou est-ce par souci simplificateur, car ces derniers dans leur immense majorité ne sont pas arabes, même s'il existe une population d'origine arabe minoritaire parmi ces peuplades. Un Allemand chrétien et de langue et culture française n'est pas pour autant un Français, pas plus qu'un Égyptien chrétien ou un Berbère musulman n'est arabe, pour faire bonne mesure.

^{lxi} « Il n'y a point de divinité qu'Allah l'Unique et sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son Messager ».

^{lxii} Dans une mosquée, situé près du mihrab, le minbar est un escabeau ou une estrade, semblable à la chaire chrétienne ou la tevah dans une synagogue, sur lequel l'imam prononce son sermon lors de la prière du vendredi.

^{lxiii} Le mariage à une païenne est prohibé (II, 221). Le mariage avec une non-musulmane (V, 5) (juive ou chrétienne) est autorisé en tant qu'il répond à la prolifération de l'islam puisque les enfants sont considérés musulmans par leur père. Il satisfait à la constante démographique : épouser une chrétienne permet d'accroître le nombre de musulmans. Dans l'autre cas d'un mariage multiconfessionnel, l'époux non-musulman doit se convertir à l'islam, car la Sunna n'autorise pas le mariage d'une musulmane en dehors de sa Communauté en vertu du verset (IV, 89) : « Ne prenez pas de protecteur (allié) parmi les infidèles (juifs, chrétiens, païens). » De sorte que les enfants de ce couple en seront musulmans (par le père converti). CQFD pour assurer la prolifération des musulmans.

^{lxiv} « N'épouse pas de femmes associatrices (chrétiennes, juives, polythéistes) avant qu'elles ne croient [se convertissent à l'islam], une esclave croyante vaut mieux qu'une femme associatrice... ne mariez pas vos filles à des associateurs (chrétiens, juifs) » (II, 221).

^{lxv} Selon la « fitra » qui veut que tout être soit prédisposé à l'islam dès le ventre de sa mère.

^{lxvi} L'islam est patrilinéaire, c'est-à-dire que le lignage se fait par le père, la religion, mais également l'héritage ou la propriété se transmet par le père.

^{lxvii} Hadiths « sahih » officiels tirés des recensements de Muslim ou Bukhari. Les sacrés sont les paroles entendues de la bouche du Prophète.

^{lxviii} Voir (IV, 43) et (V, 6)

^{lxix} Religion monothéiste ancienne d'origine perse, empruntant au Mazdéisme, encore pratiquée par une partie des Kurdes en Syrie et Irak, et en Iran, Afghanistan et en Inde.

^{lxx} L'obligation de circoncision, si elle n'est citée que dans un seul hadith « véridique », sa référence prolifère dans les écrits des théologiens sunnites les plus « traditionalistes » notamment ceux auxquels se réfèrent la plupart des courants islamistes tels que les Frères Musulmans, les Salafistes ou les tenants du pouvoir en Arabie – Que ce soient ceux d'Ibn Hanbal (n. 780), Ibn Taymiyya (n. 1263), Ibn Wahab (n. 1703) ou Ibn Qudama (n. 1147) (théologien syrien d'origine palestinienne, dont l'œuvre sert de base à la jurisprudence Hanbalite qui règne en Arabie Saoudite) auquel on doit la citation : « La circoncision est une obligation pour les hommes. Quant à l'excision, elle est un honneur pour les femmes, mais elle n'est pas obligatoire pour elles », dans son ouvrage « Al Moughni », XIIe siècle.

^{lxxi} Voir note la 135. Le terme « nazaréens » fait référence aux chrétiens dans le Coran (*nasara* pluriel de *nasrani*), car Jésus de Nazareth, leur messie, était issu d'une petite tribu éponyme juive, revenue en Galilée au second siècle BC, et qui selon la prophétie d'Isaïe attendait la naissance en son sein d'un prophète. (J.-C. Petitfils : « Jésus », fayard, 2011).

^{lxxii} Waraqa ibn Nawfal, était selon un « hadith *sahih* », i.e. véritable, de Al-Bukhari, exégète de référence de la Sunna, un moine chrétien de rite nestorien ou nazaréen, prêcheur à la Mekke, où il mourut chrétien. Il ne se convertit pas à l'islam malgré sa proximité avec le Prophète et le fait qu'il soit son cousin par alliance (car cousin germain ou oncle de Khadija, première épouse du Prophète). Il présida au mariage de Muhammad en tant que prêtre nazaréen. On peut donc supposer que le mariage de Muhammad fut célébré selon un rite chrétien.

^{lxxiii} Phrases extraites du livre de Marie-Thérèse Urvoy : « Islamologie et monde islamique », chapitre 1, p.26, Éditions du Cerf.

^{lxxiv} Il y avait de nombreuses tribus juives en Arabie, au Yémen et dans toute la péninsule arabique à cette époque. La majorité des habitants de Médine étaient juifs, ainsi que celle de nombreuses autres oasis du Nejd, notamment au nord. Nombreux étaient également les chrétiens, les Nazaréens, ou les chrétiens de rite monophysite, chaldéens, Nestoriens (de Nestorius, patriarche de Constantinople ayant provoqué le premier schisme de la Chrétienté au concile d'Éphèse [ville où vécut la Vierge Marie] en 431 ; le deuxième schisme au concile de Chalcedoine en 451 résulte en la séparation des autres chrétiens monophysite [les églises non-chalcédonienne] ou d'autres rites [cf. note 135]. Les contacts des mekkois avec les nombreuses peuplades chrétiennes de Syrie ou d'Irak étaient nombreux au VIIe siècle, du fait du commerce caravanier. S'il ne reste quasiment plus de chrétiens [ils comptaient pour plus de vingt pour cent de la population au Levant au début du XXe siècle] ou de juifs dans les pays arabes du Moyen-Orient, en Turquie ou en Iran, c'est en raison du caractère envahissant et exclusif de l'islam, et bien sûr plus récemment s'agissant des juifs, en raison de la création d'Israël en 1947.

^{lxxv} Denise Masson : « Le Prophète qui tient une place privilégiée dans le Coran est Jésus, fils de Marie. Maryam (nom arabe de Marie) est le seul nom propre féminin retenu par le Coran. Les autres femmes des prophètes ne sont pas nommées, non plus qu'Ève. Trois sourates particulièrement, rappellent par leurs titres et leur contenu, des données connues de la tradition chrétienne, les sourates III, V, et XIX, cette dernière relate aussi l'histoire de Zacharie, père de Jean Baptiste. "Le Coran", livre I, Traduction du Coran.

^{lxxvi} Il existe sept modes officiels (d'après Bukhari et Muslim) de récitation du Coran.

^{lxxvii} Le substantif coran est dérivé de la première forme verbale qaraa (écrire). Le nom d'action le plus intuitif dérivé de cette forme verbale est qira 'ah (traduit dans la plupart des dictionnaires dont Le Larousse par lecture ou récitation). Ainsi la meilleure traduction pour *coran* serait non pas récitation, mais *lectionnaire liturgique*. « Aujourd'hui encore, chez les chrétiens maronites du Liban, un lectionnaire liturgique est appelé *qeryono*, mot syriaque (ancêtre de la langue arabe) de structure identique à l'arabe *qor 'an*, Coran. » Jacques Jomier, « Un chrétien lit le Coran », p.26, Les Éditions du Cerf, 2015.

^{lxxviii} Ensemble des terres et territoires sous contrôle islamique, où règne un calife, successeur de Muhammad, où la loi coranique est observée. Les non-musulmans sont acceptés (sous le statut spécial de « dhimmi », une séparation ségrégationniste basée sur la religion) sous réserve qu'ils acceptent l'application du droit islamique (Fiqh) et se soumettent à la loi islamique (Sharia) même s'ils souhaitent continuer à pratiquer leur culte. Ce statut juridique, fiscal (impôt annuel spécial prélevé à charge exclusive des non-musulmans, la *jizya*) et social prévu dans le Coran, a été négocié avec les Byzantins lors de la reddition de Jérusalem aux armées du deuxième calife Omar en 637. La *jizya* est présentée comme une compensation financière pour les non-musulmans, lesquels n'ont pas l'obligation d'être enrôlés dans l'armée musulmane. En fait, c'est un tribut cynique fait pour humilier les non-musulmans (c'est d'ailleurs ainsi qu'il est présenté dans le Coran, cf. X, 29) en ce sens que cet impôt était levé sur les *dhimmis* pour financer les guerres des musulmans contre leurs coreligionnaires. Même s'il reste toujours légal en raison de sa conformité avec la loi islamique (Sharia) et inscrit dans le Fiqh (droit islamique) ne serait-ce qu'en raison de sa jurisprudence, puisqu'il est de rigueur dans les Textes coraniques, ce tribut n'est quasiment plus appliqué, car anachronique, et contreproductif, ne fût-ce qu'en raison de la quasi-disparition des communautés juives ou chrétiennes (mis à part les Coptes) dans les pays où la Sharia est en vigueur. En revanche, ce tribut est remplacé par ce que le Coran nomme « la capitation » exigée des non-musulmans, soit une taxe perçue sur les personnes physiques et sur leurs biens (pour compenser la *zaka*).

Le territoire complémentaire au « dar el Islam » est le « dar el jihad », territoire de la guerre. Ce sont les régions extérieures au « dar el islam », qui sont à conquérir par les musulmans. En premier lieu, en raison de sa proximité, il s'agit ici de l'Europe, comme l'indique le hadith cité par Al Ghazali.

^{lxxxix} La confrérie des Pères blancs créa en 1880 à Jérusalem le séminaire grec-melkite de Sainte Anne à la demande du Vatican, pour la formation du clergé de leur ordre dispersé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

^{lxxx} Déformation occidentale de « souriyé », i.e. syrien. L'Église assyrienne remonte à l'apôtre Thomas, fut fondée par un de ses disciples à Seleucie-Ctesiphon au bord du Tigre en l'an 37, et dépendait du patriarcat d'Antioche. Œuvre d'Orient, numéro 786, 1er trimestre 2017.

^{lxxxix} Désigne les Églises qui n'ont accepté que les deux premiers conciles œcuméniques, celui de Nicée (Asie Mineure) en 325 qui proclama Jésus Christ le Fils comme consubstantiel au Père, c'est-à-dire de même nature divine, et celui de Constantinople I en 381 qui en dit de même sur l'Esprit saint, mais en utilisant une terminologie différente, mais rejetée le troisième concile d'Éphèse en 431 qui proclama la Vierge Marie « Mère de Dieu – Theotokos en grec. Si l'hellénisme triompha à Alexandrie puis à Jérusalem, tout en ayant de grandes influences à Antioche, l'Église de l'Orient préserva délibérément son identité araméenne. Œuvre d'Orient, numéro 786. Publication trimestrielle au service des chrétiens d'Orient : contact@oeuvre-orient.fr, tel. : 01 45 48 54 46.

^{lxxxii} Même si les statistiques officielles du pays font état d'une population copte de moins de 5 %, et si les Coptes n'occupent qu'un peu moins de 2 % des emplois de la fonction publique, l'examen des registres paroissiaux montre que la population copte représente autour de douze millions de personnes, proche de 15 % de la population égyptienne.

^{lxxxiii} (V, 73), (V, 116-117)

^{lxxxiv} En raison de l'unicité de Dieu, l'islam rejette le dogme catholique de la Sainte Trinité (le Père, le Fils et le Saint-Esprit) et ne conçoit la Trinité que comme Dieu, Jésus et Marie.

^{lxxxv} Négation de Jésus comme fils de Dieu (V, 17) (IX, 30)...

^{lxxxvi} (IV, 157)

^{lxxxvii} Saint Jacques (Santiago) a un surnom peu œcuménique datant de la bataille de Clavijo en 844.